



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
NORMANDIE**

JOURNÉE RÉGIONALE DES ANIMATEURS NATURA 2000

30 juin 2026 – Parc de Rouelles – Le Havre

Sommaire de la présentation

1. Introduction
2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000
3. Actualités nationales et régionales
4. Offre de service « animateurs » de la région
5. Approfondissement thématique : Les zones de protection forte
6. Programme de la visite de l'après-midi

1. Introduction

Olivier Lemaitre – Directeur adjoint

*Direction Énergie, Environnement et Développement Durable
Région Normandie*

Sandrine Pivard – Directrice adjointe

DREAL Normandie

2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000

De juin 2025 à juin 2026 pour **les 34 sites** sous autorité administrative de l'État :

- **27 sites mixtes majoritairement marins** – DREAL Normandie
- **7 sites mixtes majoritairement terrestres** – DDT(M)

Sur les sites majoritairement marins, 3 nouveaux DOCOB approuvés pour 5 sites :

- ZSC « Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » / ZPS « Havre de la Sienne » => 11 avril 2025
- ZSC « Anse de Vauville » et ZSC « Banc et récifs de Surtainville » => 04 mai 2026
- ZSC « Tatihou Saint-Vaast-la-Hougue » => 3 juillet 2025 (docob révisé)

Un nouveau site N2000 à créer => ZSC dédiée au marsouin commun au large de la Seine-Maritime, concertation initiée

Sur les sites majoritairement terrestres, 1 DOCOB révisé approuvé :

- ZSC Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay : 28 août 2025




2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000

Carte représentant
les sites **sous autorité
administrative de
l'État** au 30 juin 2026 :
niveau d'avancement
des DOCOBs




Etat d'avancement des DOCOB

- ZPS - Directive "Oiseaux"
-  Validé ou approuvé
 -  En cours d'élaboration ou en révision
 -  Non initié, à réaliser
- ZSC - Directive "Habitats"
-  Validé ou approuvé
 -  En cours d'élaboration ou en révision
 -  Non initié, à réaliser

Limites maritimes

-  Frontière maritime
-  Limite extérieure de la mer territoriale
-  Limite latérale préfectures maritimes

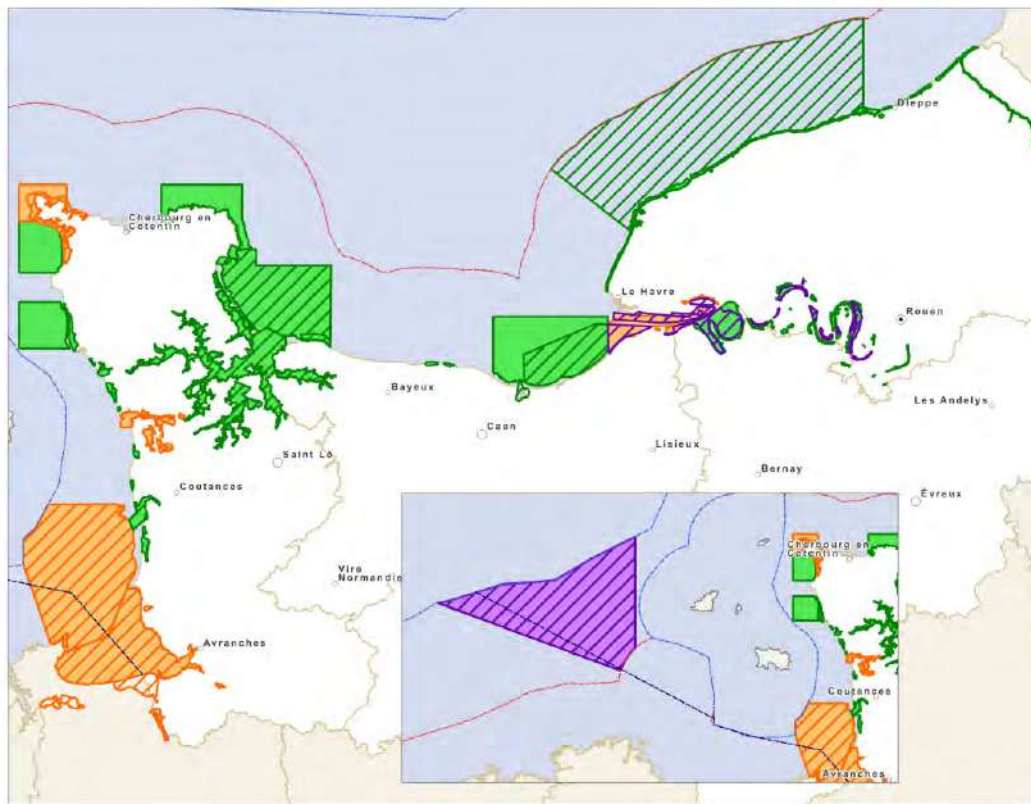
Commune

-  Préfecture de région
-  Préfecture
-  Sous-préfecture

0 10 20 km

Sources :
- DREAL Normandie - Natura2000
- SHOM - Limites maritimes
- IGN - AdminExpress

Production :
DREAL Normandie
le 04/06/2026
20260602_N2000Etat_DOCOB



2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000

Sur les sites majoritairement marins => 8 réunions de COPIL organisées :

Nom du site	Date du COPIL	Objet
ZSC et ZPS « Chausey »	12 mai 2025	Validation état des lieux et OLT du DOCOB commun révisé
ZSC « Tatihou Saint-Vaast-la-Hougue »	3 juillet 2025	Validation DOCOB révisé
ZSC « Anse de Vauville » et ZSC « Banc et récifs de Surtainville »	30 septembre 2025	Validation DOCOB commun
ZSC « Littoral cauchois » et ZPS « Littoral seino-marin »	27 novembre 2025	Bilan d'animation
ZSC « Estuaire de la Seine »	10 février 2026	Validation état des lieux terrestre et OLT
ZSC « Cap Lévi Saire »	21 mai 2026	Bilan d'animation
ZSC et ZPS « Baie du Mont Saint-Michel »	04 juin 2026	Bilan d'animation + lancement révision DOCOB
ZSC « Récifs et landes de la Hague » et ZPS « Landes et dunes de la Hague »	12 juin 2026	Validation état des lieux et OLT du DOCOB commun

2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000

Sur les sites majoritairement marins => 9 groupes de travail réunis :

- ZSC & ZPS "Chausey" : 28/02/25, 12/12/25, 10/03/26, 29/06/26 + 2 réunions de restitution
- ZSC "Tatihou Saint-Vaast-la-Hougue" : 16/05/25
- ZSC "Récifs et landes de la Hague" et ZPS "Landes et dunes de la Hague" : 25/04/25, 28/05/25, 06/11/25 + réunion publique le 19/05/26
- ZSC "Estuaire de la Seine" : 02/10/2025

3 réunions bilan/perspectives :

- Maison de l'estuaire
 - Parc naturel régional Boucles de la Seine Normande
 - Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
- + Un suivi technique rapproché des chargé(e)s de mission du SMLN

2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000

Sur les sites majoritairement terrestres => 3 COFIL :

- ZSC « Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay » (DDTM 50) : 7 mars 2025
=> bilan et révision
- ZSC « Littoral Ouest St-Germain-sur-Ay au Rozel » (DDTM 50) : 2 décembre 2025
=> bilan et priorités d'animation
- ZSC « Îles et berges de la Seine en Seine-Maritime » (DDTM 76) : 15 décembre 2025
=> élection nouveau président M. LANGLOIS et désignation du Syndicat Mixte de Gestion de la Seine normande comme structure animatrice

Sur les sites majoritairement terrestres => 4 groupes de travail :

- 3 comités de travaux sur les mares de chasse – ZSC Marais Vernier - Risle Maritime (DDTM 27)
mars, mai et juin 2025
- 1 réunion de réflexion sur la mise sous protection forte – ZSC Îles et berges de la Seine en Seine-Maritime (DDTM 76) : 5 mars 2026

2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000

7 réunions bilan/perspectives :

- ZSC de l'Yères (DDTM 76) : 5 février 2026
- ZSC Iles et berges de la Seine en Seine-Maritime (DDTM 76) : 10 février 2026
- ZSC Marais arrière littoraux du Bessin (DDTM 14) : 2 réunions
- ZSC Havre de St-Germain Landes de Lessay (DDTM 50) : 1 réunion
- ZSC Littoral Ouest de St-Germain au Rozel (DDTM 50) : 1 réunion
- ZSC Massif dunaire de Héauville à Vauville (DDTM 50) : 1 réunion

Études/cartographies :

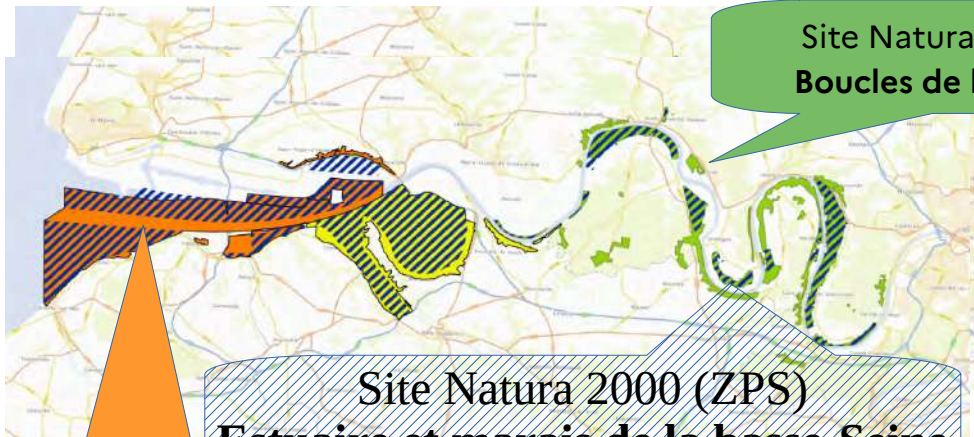
- Cartographie des habitats de la ZSC de l'Yères (DDTM 76) : juin 2025
- Clôture de l'ABC des communes de Grandcourt, Dancourt, Puisenval, Smermesnil, Preuseville (site N2000 l'Yères - DDTM 76) : 27 août 2025
- Contrat d'études hydrologiques – ZSC Marais arrière littoraux du Bessin (DDTM 14) : octobre 2025

2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000

3 extensions de sites :

- ZSC Estuaire de la Seine
- ZSC Boucles de la Seine aval
- ZPS Estuaire et marais de la basse Seine

→ Consultation réglementaire réalisée



Site Natura 2000 (ZSC)
Boucles de la Seine aval

Site Natura 2000 (ZPS)
Estuaire et marais de la basse-Seine

Site Natura 2000 (ZSC)
Estuaire de la Seine



2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000

Les travaux ARP « espèces » ont pour but d'identifier les atteintes aux objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime professionnelle puis d'identifier et d'adopter des mesures pour limiter ces impacts.

=> S'intéresse principalement **aux captures accidentelles**
d'espèces d'intérêt communautaire (oiseaux, mammifères, poissons amphihalins)
par la pêche professionnelle embarquée

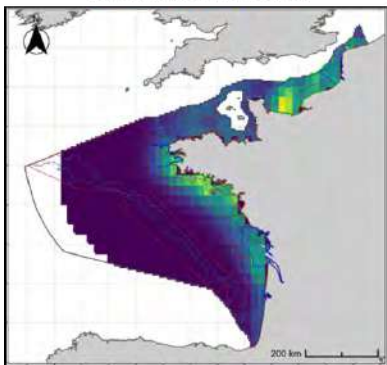


2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000

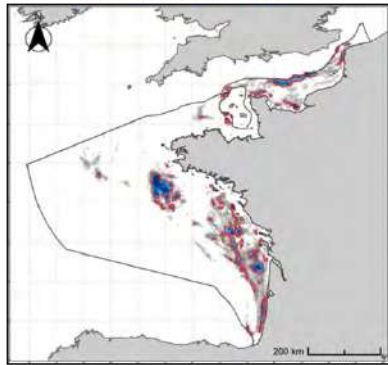
La méthode (cadre national) prévoit 2 échelles d'analyse :

Étape 1 : analyse des risques de captures à l'échelle biogéographique et des secteurs à risque : **EN COURS**

DENSITE ESPECES



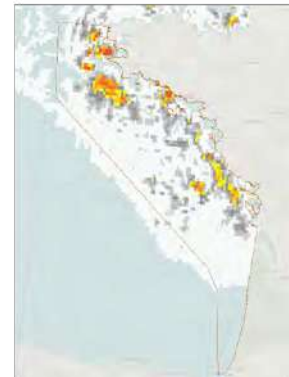
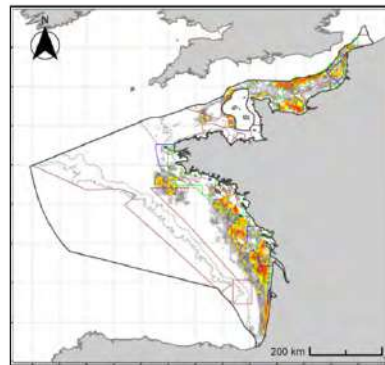
EFFORT DE PECHE



+

=

RISQUES D'EXPOSITION



Étape 2 : analyse à l'échelle des sites Natura 2000

2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000

Instance de gouvernance = GT ad hoc Manche mer du Nord

Sous présidence PREMAR

Participants : DIRMs + DREALs + DDTMs + OFB + PNM + CRPMEMs

Nombre de GT ad'hoc Analyse Risque Pêche (ARP) Espèces : 2

- 03 octobre 2025 => faire le point sur l'acquisition des connaissances

(observations embarquées + enquêtes pêcheurs)

- 25 juin 2026 => échanger sur les propositions de niveaux de risque de l'OFB (hors GNB)

- 1^{er} juillet 2026 (à venir) => échanger sur les propositions de niveaux de risque de l'OFB (GNB)

Retour sur la vie du Réseau (sur les 12 derniers mois)

18
Copil

Mois	Nb copil	Sites concernés
Septembre 2025	3	Coteaux calcaires et anciennes carrières de la Meauffe, Cavigny et Airel Haute vallée de la Touques et affluents Abbaye de Jumièges
Octobre 2025	1	Ecouves
Novembre 2025	3	Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville Landes du Tertre Bizet Fosse Arthour Bassin de la Souleuvre et Bassin de la Druance
Décembre 2025	3	Vallée de la Sée Carrière de la Mansonnière Bassin de l'Arques
Janvier 2026	2	Forêts et étangs du Perche Anciennes carrières de la Vallée de la Mue
Février 2026	2	Grottes du Mont Roberge Bois et Coteaux (Ouest Mortagne au perche et Sous Bellêmes)
Juin 2026	4	Abbaye de Jumièges Haute vallée de l'Orne et affluent Bocages et Vergers du sud Pays d'Auge Risle, Guiel, Charentonne

Retour sur la vie du Réseau (sur les 12 derniers mois)

15 révisions de DocOb en cours

- Boucles de la Seine Amont, Coteaux de Saint Adrien
- Boucles de la Seine Amont, d'Amfreville à Gaillon
- Terrasses alluviales de la Seine
- Hêtraie de Cerisy
- Forêt de Lyons
- Forêt d'Eu et pelouses adjacentes
- Cavités de Tillières sur Avre
- Landes du Tertre Bizet Fosse Arthour
- Bassin de la Druance
- Bassin de la Souleuvre
- Réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime
- Haute vallée de la Touques et affluents
- Haute vallée de la Sarthe
- Carrière de la Mansonnière
- Forêts et étangs du Perche

5 cartographies validées

Vallée de l'Epte

Iles et Berges de la Seine dans l'Eure

Vallée du Sarthon et affluents

Risle, Guiele et Charentonne

Forêt Eawy

Et encore...

30 groupes de travail

15 réunions « Bilan-perspectives »...

Retour sur la vie du Réseau (sur les 12 derniers mois)



1 site ayant retrouvé une maîtrise d'ouvrage

- Bassin versant de l'Arques



4 DocOb validés

- Abbaye de Jumièges : 30/09/2025
- Vallée de la Sée : 12/12/2025
- Anciennes carrières de la Vallée de la Mue :
15/01/2026
- Grottes du Mont Roberge : 10/02/2026

Retour sur la vie du Réseau (sur les 12 derniers mois)



Transmission au Ministère réalisée :

- Boucles de la Seine Amont, d'Amfreville à Gaillon
- Terrasses alluviales de la Seine
- Combles de la Chapelle de l'Oratoire de Passais

7 extensions
(compétence
Etat)



Consultation préfectorale réalisée :

- Vallée de la Sée
- Haute vallée de la Touques et affluents
- Haute vallée de la Sarthe



Consultation préfectorale prévue :

- Landes du Tertre Bizet Fosse Arthour

Retour sur la vie du Réseau (sur les 12 derniers mois)

2 Appel à projets (septembre 2025 et février 2026)

1 651 372,20 € engagés :

- 1 236 316,04 € FEDER
- 415 056,16 € Région

Les 27 projets sélectionnés (14 sites concernés) :

- 1 contrat Boucles Seine Amont, Coteaux Saint Adrien
- 1 contrat Bois et Coteaux sous Bellême
- 3 contrats Vallée de l'Eure
- 1 contrat Vallée de l'Orne et affluents
- 2 contrats Vallée du Sarthon et affluents
- 1 contrat Risle, Guiel et Charentonne
- 2 contrats Pays de Bray Humide
- 1 contrat Monts d'Eraines
- 1 contrat Landes du Tertre Bizet Fosse Arthour
- 1 contrat Ecouves
- 1 contrat Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche
- 1 contrat Combles de l'Oratoire de la Chapelle de Passais
- 1 contrat Ancienne champignonnière des Patites Hayes
- 1 contrat Carrière de Loisail (abandonné)

2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000



ZSC « Iles et berges de la Seine en Seine-Maritime »
Transmise par *Marine Monde*



Sophie Poncet - Animation des ZSC ZPS Baie de Seine occidentale

2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000



Groupe de travail « mesures de gestion : mammifères marins, amphihalins et habitats terrestres » pour les sites de Chausey – DREAL Normandie 10/03/2026

Groupe de travail « état des lieux : les espèces » pour les sites de La Hague – DREAL Normandie 25/04/2025



2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000



*Copil d'animation nocturne en juin 2026
ZSC Abbaye de Jumièges - Région Normandie*





2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000



Photo drone réalisée pour le suivi des récifs d'hermelles de Champeaux, **Baie du Mont Saint-Michel**, 06/11/2025

Fabrice PARAIS, **DREAL Normandie**



Hugo Delabarre

Animation N2000 Mares Domaine de Merval : ZSC Pays de Bray humide

2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION NORMANDIE



MAEC – Yannis Saoudi Maer
ZSC Risle, Guiel, Charentonne

2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000



Ile de Tatihou – *DREAL Normandie*
Approbation du DOCOB de la ZSC Tatihou
Saint-Vaast-la-Hougue



Réunion COPIL – ZSC 2000 Récifs et marais arrière littoraux
du Cap Lévi à la pointe de Saire - *DREAL Normandie*



Réunion COPIL ZSC Récifs et marais arrière littoraux du Cap Lévi à la pointe de Saire – *DREAL Normandie*

2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000



Réunion COPIL ZSC Iles et berges de la Seine en SM – *DDTM 76*

2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000



Cartographie des habitats ZSC L'Yères – *DDTM 76*



ZSC Iles et berges de la Seine en SM – *DDTM 76*

2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000



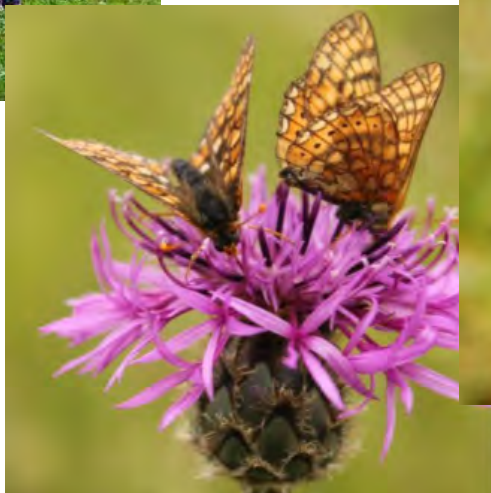
Copil d'animation ZSC Littoral cauchois et
ZPS Littoral Seino-marin – *DREAL Normandie*



Léa Martinez – Chantier de restauration cladiaie



ZSC L'Yères – Clôture ABC *DDTM 76*



2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000

2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000



Isabelle Marie-Huet - Région Normandie



Isabelle Marie-Huet - Région Normandie

*Visite du président de Région Hervé Morin le 12 mai 2026 sur le contrat de l'Étang de Rumien
ZSC « Forêts, étangs et tourbière du Haut-Perche »
ZPS « Forêts et étangs du Perche »*

2. Retour sur la vie du réseau Natura 2000



Ci-dessus : Animation - Manga pédagogique - *Hugo Delabarre*
ZSC Pays de Bray humide

A droite : Écrevisse à pattes blanches - *Laurent Rousseau*
ZSC Bassin de la Souleuvre et ZSC Bassin de la Druance



Animation de projets régionaux pour la préservation des bivalves d'eau douce et de l'écrevisse à pattes blanches



CPIE Collines normandes (CPIE61) :

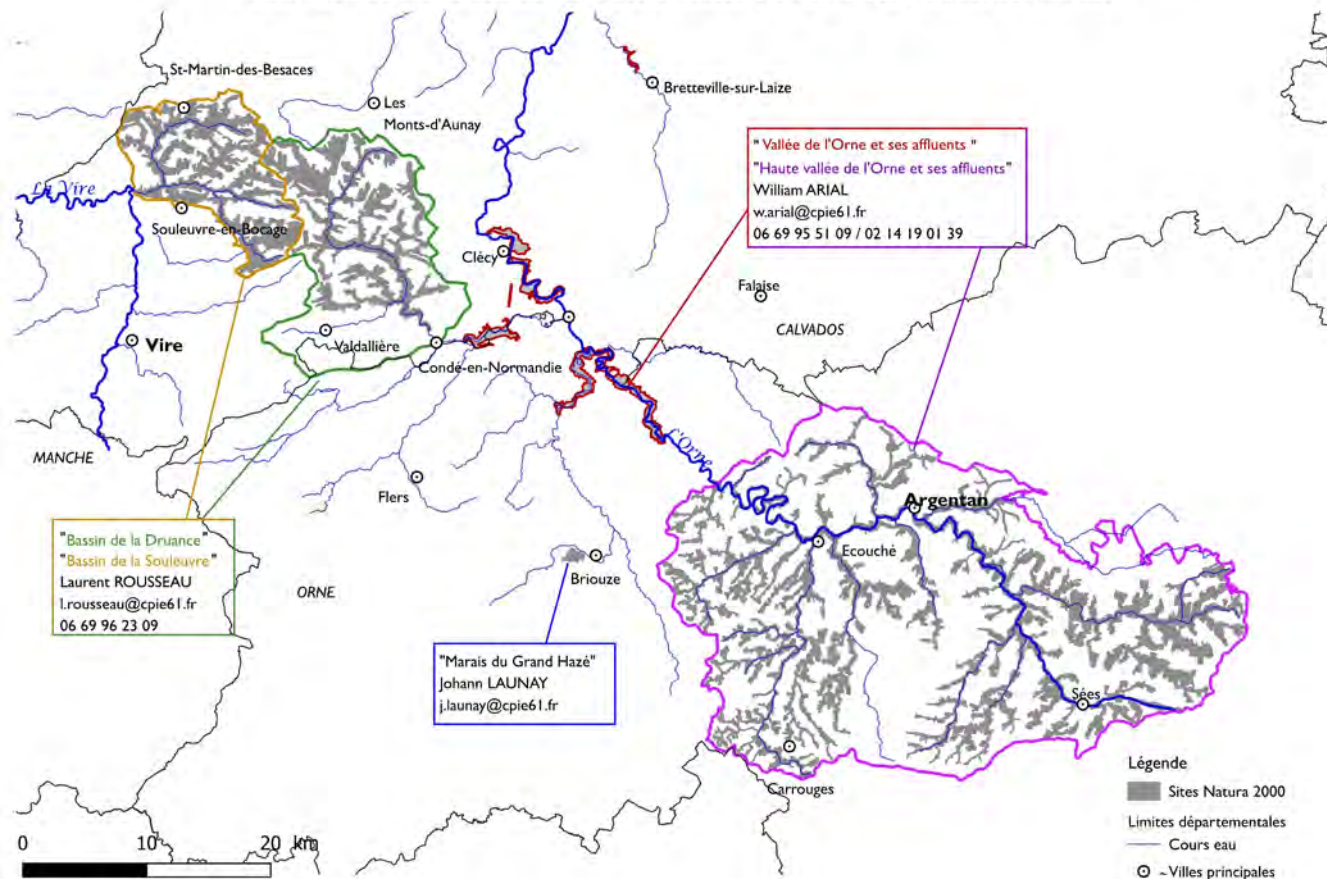
- **Association « Maison de la Rivière et du Paysage »** labellisée « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement » (CPIE) en 2003 (*renouvellement de la labellisation en cours*)
- **24 salarié.e.s réparties 2 pôles** (bureau d'étude et animation) et environ 150 adhérent.e.s
- **Missions principales =**
 - sensibilisation à l'environnement et à l'écocitoyenneté
 - éducation et développement durable
 - Santé
 - expertise et gestion du patrimoine naturel
 - programme bocager



Ségrie-Fontaine 61100 ATHIS VAL DE ROUVRE | 02 33 62 34 65 |

➤ contact@cpie61.fr | <https://www.cpie61.fr>

Sites Natura 2000 et coordonnées des animateurs du CPIE des Collines normandes



Préservation régionale des bivalves d'eau douce

Historique :

Suivi de la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) depuis plus de 25 ans !

Fin années 1990 = Inventaires pour **localiser les populations régionales**

2010-2016 = **Life+ "Conservation de la Moule perlière dans le massif armoricain"** avec Bretagne Vivante, le Parc Naturel Régional Normandie-Maine et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne (SIAES) / mise en œuvre des premières actions de conservation, incluant de l'élevage

Depuis 2016 = animation de la déclinaison régionale du Plan National d'Action (PNA) en faveur de la moule perlière, incluant la poursuite et le développement des actions du Life+

Portée géographique limitée des suivis de la moule perlière :

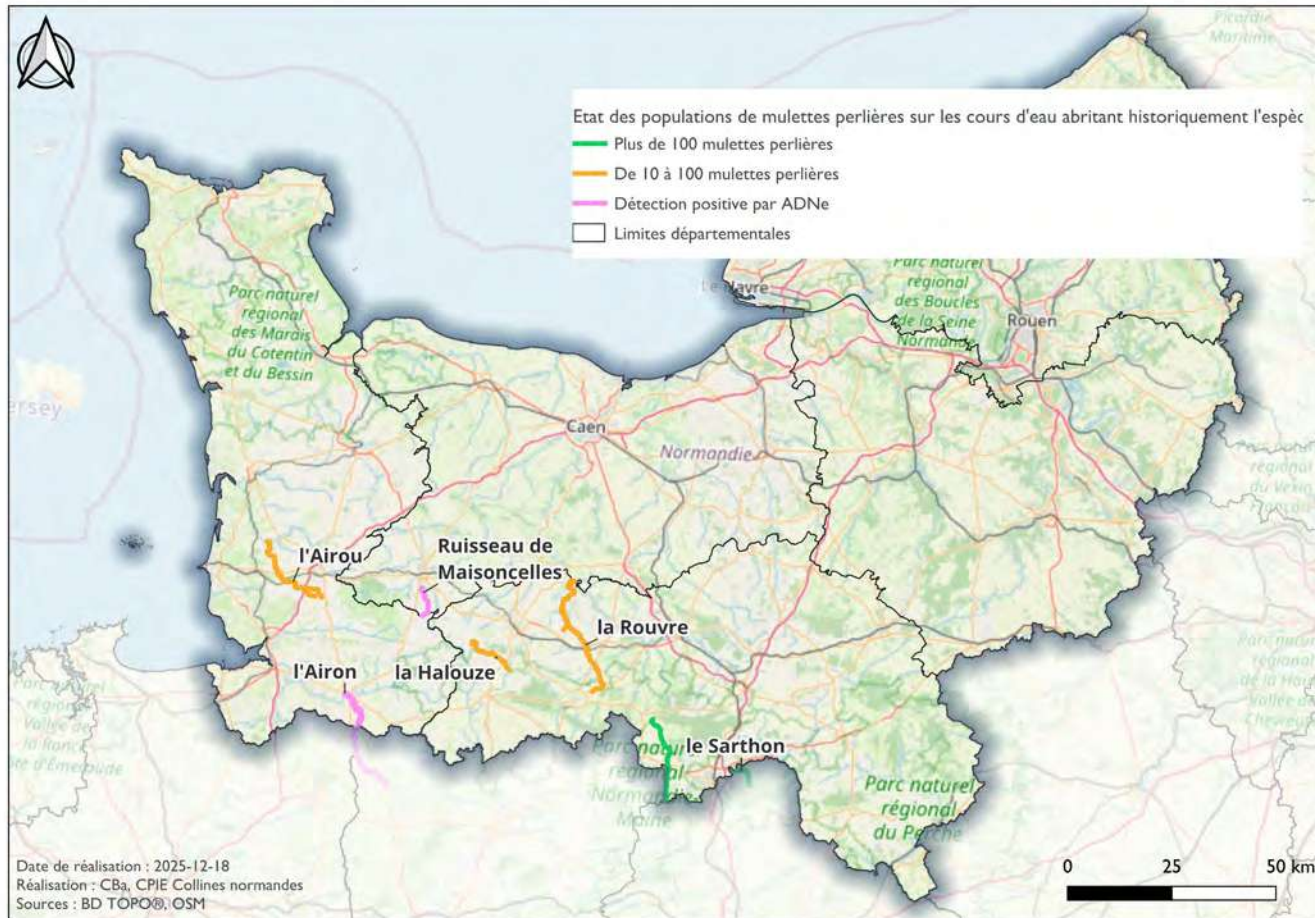
Seulement 6 cours d'eau normands où l'espèce est présente :

- 3 dans l'Orne : Sarthon, Rouvre et Halouze
- 2 dans la Manche : Airou et Airon
- 1 dans le Calvados : ruisseau de Maisoncelles

Total de 350 individus recensés en 2023-2024

Photo : H. Ronne





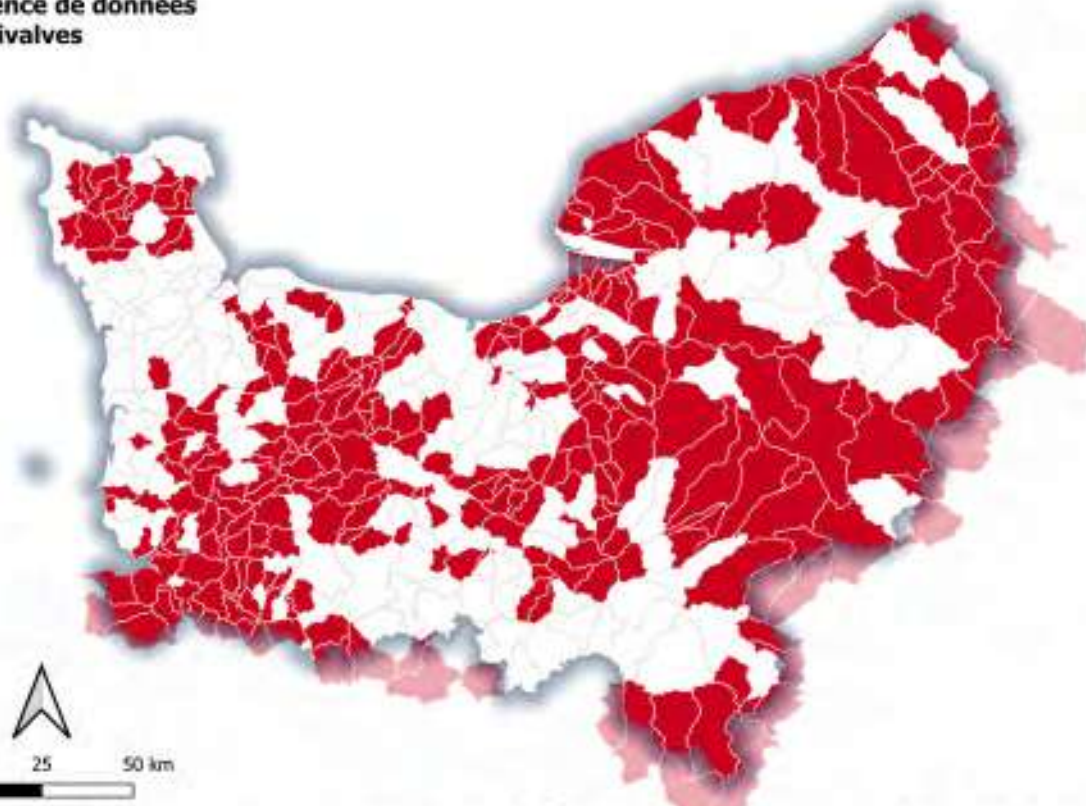
Préservation régionale des bivalves d'eau douce

- Une trentaine d'espèces présentes en Normandie, dont 2 espèces protégées
- Globalement peu étudiées et considérées
- État de conservation préoccupant, notamment pour les Naiades

Nom français	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Liste rouge mondiale	Liste rouge nationale	Déterminant e ZNIEFF
Mulette perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>	X	Annexes II et V	EN	EN	X
Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	X	Annexes II et IV	EN	LC	
Mulette méridionale	<i>Unio mancus</i>		Annexe V	NT	LC	
Mulette des peintres	<i>Unio pictorum</i>			LC	LC	
Mulette des rivières	<i>Potomida littoralis</i>			EN	EN	
Anodonte des rivières	<i>Anodonta anatina</i>			LC	VU	
Anodonte des cygnes	<i>Anodonta cygnea</i>					

EN : en danger - **VU** : vulnérable - LC : préoccupation mineure - NT : quasi-menacée

Absence de données de bivalves



Sources : BDD GRETIA & ODIN
Données historiques - 2024

Présence de données par bassin versant topographique

Lancement d'un projet régional sur les espèces de bivalves d'eau 2026-2027 :

Objectif #1 = Réaliser un état des lieux initial des connaissances sur ces espèces

- *Bancarisation des connaissances régionales*
- *Collecte de nouvelles données*

Objectif #2 = Structurer et animer un réseau régional

- *Organisation de formations à destination des professionnels (biologie-écologie, reconnaissance des espèces, méthodes d'inventaires, actions de conservation)*

Objectif #2 = Accompagner des porteurs de projet

- *Sensibiliser les acteurs du territoire normand*
- *Etudier les impacts potentiels de projets*
- *Appuyer la réalisation de pêche de sauvegarde*

Lancement d'un projet régional sur les espèces de bivalves d'eau 2026-2027 :

Coordinateur du projet :

Freddy ROBERT

Chargé d'études environnementales

06.69.96.66.73 / f.robert@cpie61.fr



Référent.e.s départementaux du projet :

- Orne = Cédric BALLAGNY (cedricballagny.cpie61@gmail.com) / Olivier HESNARD o.hesnard@cpie61.fr
- Calvados = Manon GOBBÉ (mgobbe@cpievdo.fr)
- Eure et Seine-Maritime = Marius JOURDAIN (marius.jourdain@cpie27.fr)
- Manche = Tom LEDUC (tom.leduc@cpiecotentin.com)

- Collaboration avec le Groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA) en tant qu'observatoire thématique régional

Préservation régionale de l'écrevisse à pattes blanches



Préservation régionale de l'écrevisse à pattes blanches

Cartographie des données de présence de l'écrevisse à pattes blanches
(*Austropotamobius pallipes*) de 1991 à 2024

(zones en rouge = données post-2021)

Austropotamobius pallipes

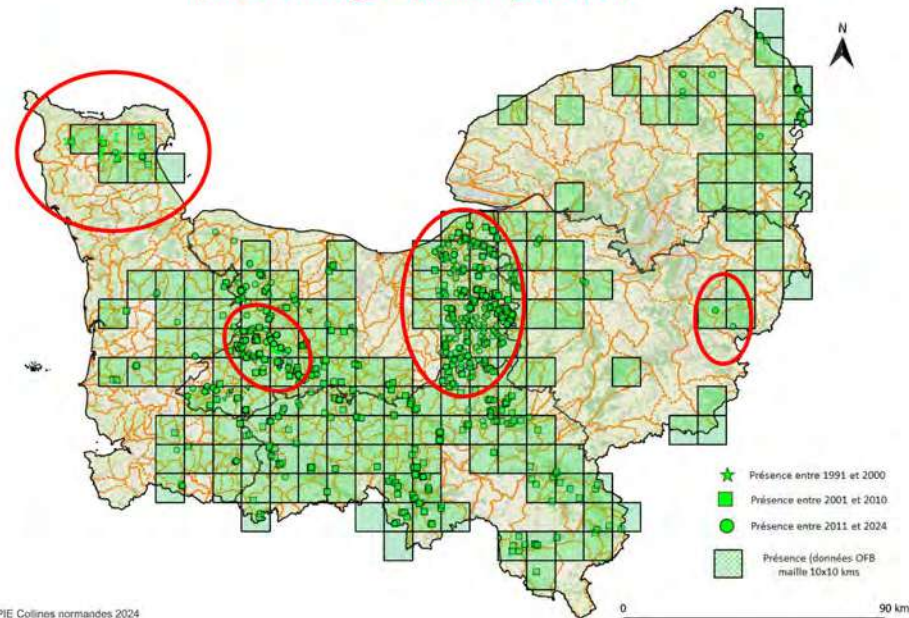
Protégée à l'échelle nationale

Annexe II et V de directive européenne « Habitats-Faune-Flore »

Annexe III de la Convention de Berne

Monde = danger critique d'extinction (EN)

France = vulnérable » (VU)



- **Deux projets de portée régionale conduits depuis 2020 :**

2020-2021 : *Écrevisses et têtes de bassins versants en Normandie : État des lieux*

2023-2025 : *Écrevisses à pattes blanches et têtes de bassin versant en Normandie*

- **Coordination avec la Cellule d'animation technique pour l'eau et les rivières Calvados Orne Manche (CATER COM)**
- **Environ 60 structures partenaires en Normandie, dont :**
 - *Office Français de la Biodiversité (OFB)*
 - *Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Normandie*
 - *Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD)*
 - *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Normandie*
 - *Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) normandes*
 - *Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA) normandes*



Préservation régionale de l'écrevisse à pattes blanches

Objectif #1 = Améliorer les connaissances sur cette espèce en Normandie

- Acquisition de données via des suivis
- Accompagnement technique pour la mise en place de suivis
- Appui à la bancarisation et à la valorisation des données sur ODIN (SINP régional) avec l'ANBDD



Préservation régionale de l'écrevisse à pattes blanches

Objectif # 2 = Développer des outils de protection et de restauration adaptés aux têtes de bassins versants en Normandie
- accompagner les porteurs de ce type de projet



Préservation régionale de l'écrevisse à pattes blanches

Objectif 3 = Contribuer à une meilleure gestion des espèces exotiques envahissantes d'écrevisses en Normandie, en collaboration avec le CEN Normandie



Préservation régionale de l'écrevisse à pattes blanches

Perspectives = continuer d'animer le réseau normand sur les écrevisses et travailler au montage d'un PNA écrevisses avec plusieurs partenaires à l'échelle nationale

<https://www.cpie61.fr/ecrevisses-a-pattes-blanches/>



Laurent ROUSSEAU

**Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)
Collines normandes**

Le Moulin, Ségrie-Fontaine, 61100 ATHIS-VAL-DE-ROUVRE

www.cpie61.fr / l.rousseau@cpie61.fr / **06-69-96-23-09**



Estelle MAVOKA-ISANA

**Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières,
Calvados Orne Manche (CATER COM)**

Le Moulin, Ségrie-Fontaine, 61100 ATHIS-VAL-DE-ROUVRE

www.cater-com.fr / estelle.mavoka-isana@cater-com.fr / **06 52 86 24 68**

3. Actualités nationales et régionales

NATURA 2000 - Dissolution du Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN) : Etat des lieux au 30 juin 2026

Sites ou parties de sites Natura 2000 pour lesquels :

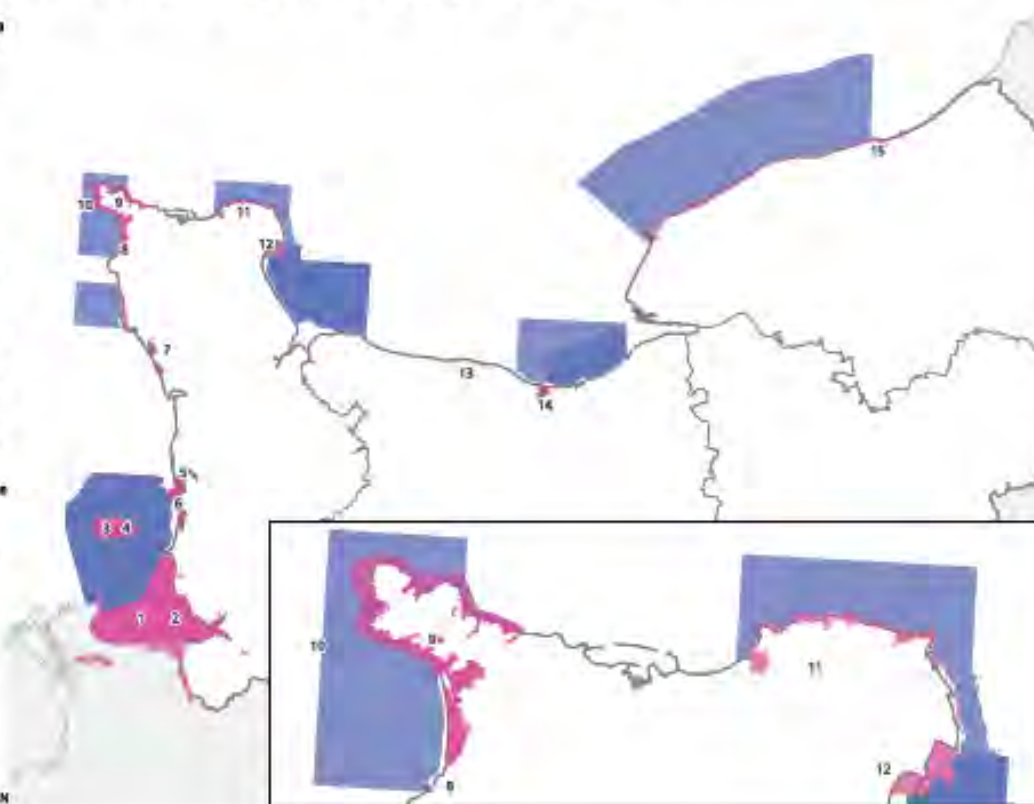
- l'OCFB est opérateur/animateur
- le SMLN est opérateur/animateur

- 1 & 2 : ZSC & ZPS Baie du Meré Saint Michel
- 3 & 4 : ZSC & ZPS Chauvey
- 5 : ZPS Rivière de la Sienne
- 6 : ZSC Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou
- 7 : ZSC Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Bazoil
- 8 : ZSC Marais duviers de Hâsaulville à Vasselle
- 9 & 10 : ZPS Landes et dunes de la Hogue & ZSC Récifs et landes de la Hogue
- 11 : ZSC Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saine
- 12 : ZSC Tithou - Saint-Vaast-la-Hougue
- 13 : ZSC Marais arrière-littoraux du Bessin
- 14 : ZPS Estuaire de l'Orne
- 15 : ZSC Littoral Cauchole

0 20 40 km

Sources :
- DREAL Normandie

Production :
DREAL Normandie
le 25/06/2026
réf : 20260618_SELB_DissolutionSMLN



- *Dissolution
Programmée du
SMLN*

- *Arrêt de
l'animation
Natura 2000 sur 15
sites littoraux au 30
juin*

3. Actualités nationales et régionales

- Animation reprise par OFB, CPIE Cotentin

- Des alternatives en cours

Conséquence sur la mise en œuvre des documents de gestion sans animateur à court terme :

Une organisation transitoire va être proposée pour les missions spécifiques à Natura 2000 (contrats N2000, MAEC, accompagnement des organisateurs de manifestations pour les EIN Natura 2000 et les chartes.)



NATURA 2000 - Dissolution du Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN) : Etat des lieux projeté

Sites ou parties de sites Natura 2000 pour lesquels :

- l'OFB sera opérateur/animateur
- le CPIE Cotentin sera opérateur/animateur
- une solution alternative est recherchée

1 & 2 : ZSC & ZPS Baie du Mont Saint-Aichel

1 & 4 : ZSC & ZPS Chauvay

1 : ZPS Havre de la Seine

1 : ZSC Littoral Ouest du Cotentin de

Wihel à Pirou

1 : ZSC Littoral ouest du Cotentin de

Wihel-Germain-sur-Ay au Razel

1 : ZSC Mesnil d'Arville de Hâtauville à

Arville

1 & 10 : ZPS Landes et dunes de la

logne & ZSC Râchis et landes de la

logne

1 : ZSC Râchis et marais

mité-littoraux du Cap Lévi à la Pointe

de la Seine

2 : ZSC Tatihou -

Wihel-Vaast-la-Hougue

3 : ZSC Marais arrière-littoraux du

leslin

4 : ZPS Estuaire de l'Orne

5 : ZSC Littoral Caennais

1

20 40 km

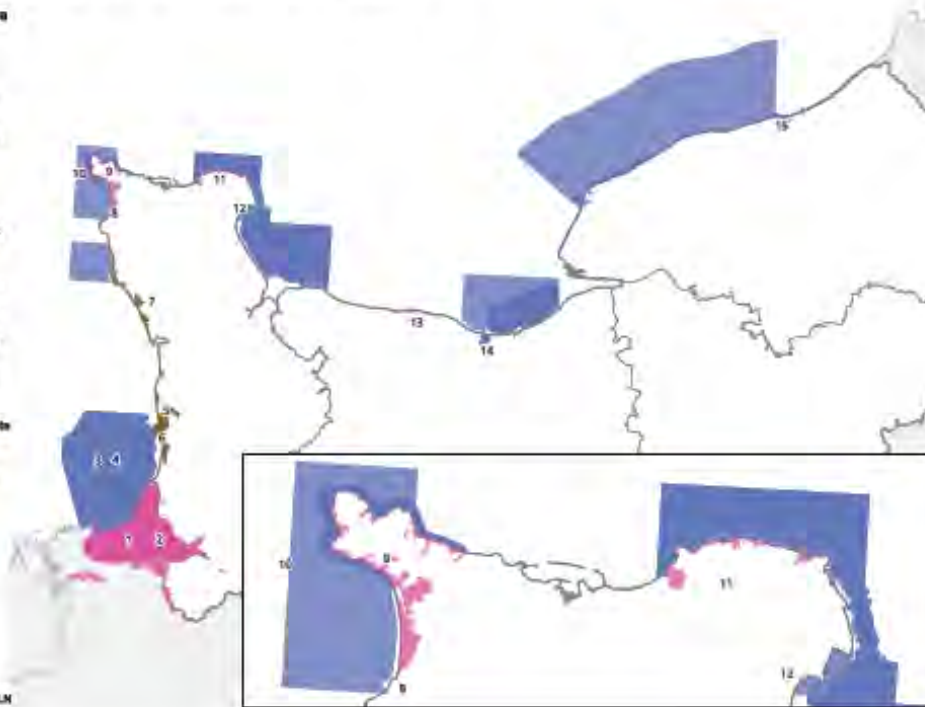
Normandie

production :

IREAL Normandie

n° 25/08/2026

réf : 20209818_SMLN_DissolutionSMLN



3. Actualités nationales et régionales

Cyber-attaque informatique du MNHN => Certaines données ne sont plus accessibles (INPN)

Site de l'UMS Patrinat : mise en place d'une page spécifique pour récupérer les principaux référentiels de données sur les espèces, les habitats et les espaces, (dont le contenu des FSD)



Remise en état et refonte du site INPN : programmées en 2027
Forte avancée de la nouvelle plateforme FSD

3. Actualités nationales et régionales

Le règlement européen sur la restauration de la nature (RRN)



1 - Le cadre européen et le calendrier d'élaboration du plan national de restauration de la nature

2 – État d'avancement des travaux

3 – Les principales orientations nationales et les ajouts proposés
lors de la concertation en région

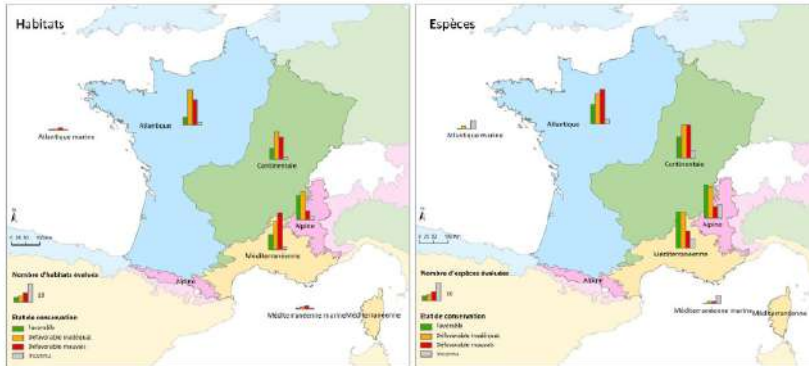
Le règlement européen sur la restauration de la nature (RRN)



Le cadre européen

Règlement européen pour la restauration de la nature (RRN) entré en vigueur le 18 août 2024
 Implique l'élaboration d'un plan national pour restaurer la nature

Figure 2 : État de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par régions biogéographiques



Sur la période 2013-2018, un habitat sur cinq (1 sur 4 en région atlantique) et une espèce sur quatre d'intérêt communautaire en bon état de conservation en France

Objectifs fixés par le RRN :

Mettre en place des mesures de restauration sur **au moins 20 % des zones terrestres et au moins 20 % des zones marines d'ici à 2030**, et d'ici 2050 l'ensemble des écosystèmes qui ont besoin d'être restaurés

Restaurer **d'ici 2030 au moins 30 % des habitats d'intérêt communautaire abîmés puis 60 % d'ici 2040 et 90 % d'ici 2050**

3. Actualités nationales et régionales

Le règlement européen sur la restauration de la nature (RRN)

Des **priorités nationales** et des propositions de mesures de restauration pour 5 grands types de milieux et pour les pollinisateurs :

Les milieux agricoles



Les milieux marins

Les pollinisateurs

Les milieux d'eau douce



Les milieux urbains



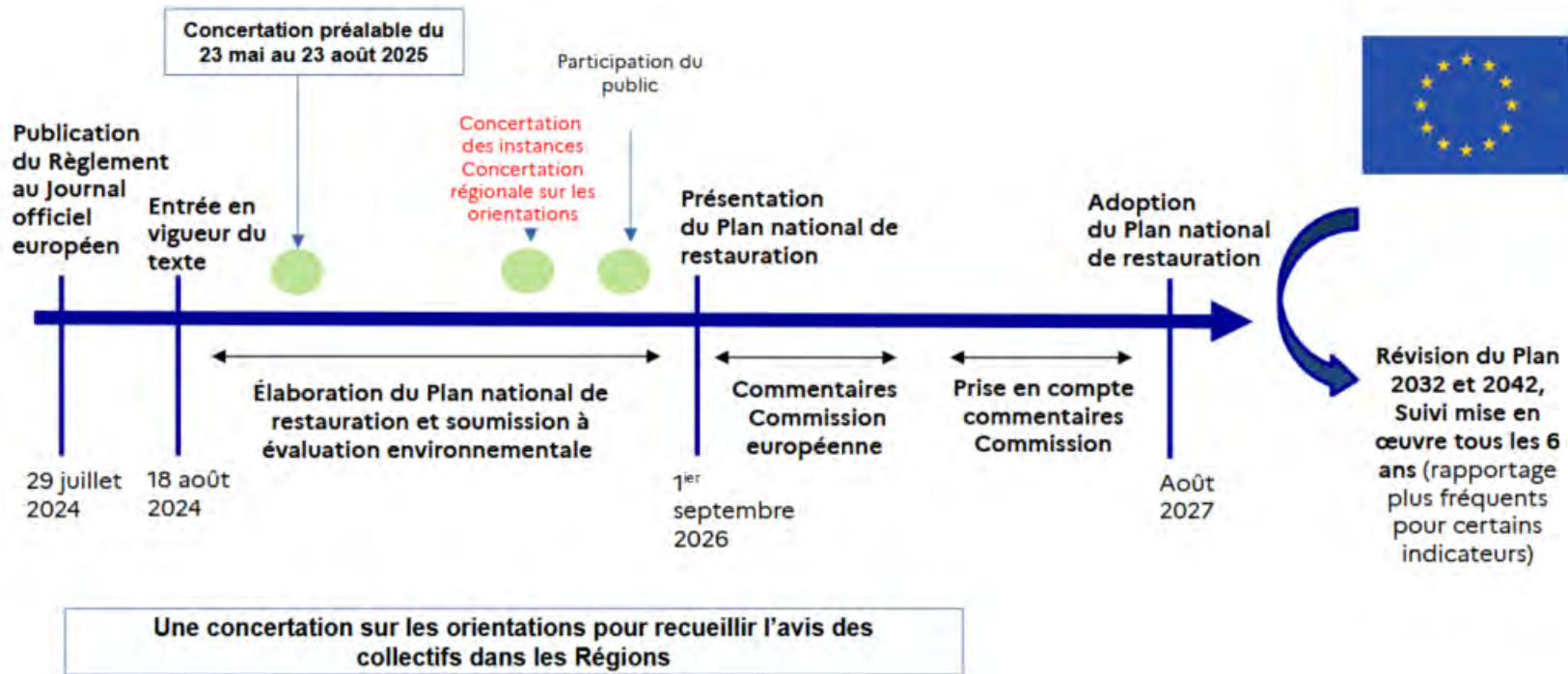
Les milieux forestiers



Une attention particulière est portée sur les **habitats terrestres « d'intérêt communautaire »**

3. Actualités nationales et régionales

Le règlement européen sur la restauration de la nature (RRN)



3. Actualités nationales et régionales

Le règlement européen sur la restauration de la nature (RRN)



1 - Le cadre européen et
le calendrier d'élaboration du plan national de restauration de la nature

2 – État d'avancement des travaux

3 – Les principales orientations nationales et les ajouts proposés
lors de la concertation en région

3. Actualités nationales et régionales

Le règlement européen sur la restauration de la nature (RRN)

Concertation préalable conduite du 23 mai au 23 août 2025.

En Normandie : concertation citoyenne le 1er juillet 2025 faisant ressortir les principaux points suivants :

- mobiliser le grand public sur les enjeux de restauration pour pouvoir agir et promouvoir des actions d'éducation à l'environnement ;
- insister sur la nature ordinaire ;
- promouvoir les chantiers participatifs et les ABC comme vecteurs de mobilisation ;
- sensibiliser les propriétaires fonciers sur l'importance d'avoir des écosystèmes en bon état ;
- développer de vrais corridors écologiques et assurer le respect des réglementations et des orientations des PLUi ;
- préserver les haies et les prairies naturelles en développant notamment les paiements pour services environnementaux ;
- mieux informer sur les bonnes pratiques et sur les possibilités de financement ;
- mieux connaître les zones humides

Identification des habitats d'intérêt communautaire (HIC) prioritaires à restaurer en Normandie :

- Estuaires
- Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
- Prairies de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Tourbières basses alcalines

3. Actualités nationales et régionales

Le règlement européen sur la restauration de la nature (RRN)

Mise en place fin 2025 – début 2026 de GT nationaux :

- GT Connaissances
- GT Pollinisateurs
- GT Habitats d'Intérêts Communautaires (HIC)
- GT Cours d'eau
- GT Milieux humides (Tourbières)
- GT Milieu marin
- GT Aires protégées

Concertation continue encadrée par des garants de la CNDP :

<https://biodiversite.gouv.fr/le-plan-national-agir-pour-restaurer-la-nature>

Sur la base de ces travaux, établissement des principales orientations par milieu....

3. Actualités nationales et régionales

Le règlement européen sur la restauration de la nature (RRN)



1 - Le cadre européen et

le calendrier d'élaboration du plan national de restauration de la nature

2 – État d'avancement des travaux

3 – Les principales orientations nationales (*hors milieux urbains et pollinisateurs*)
et les ajouts proposés lors de la concertation en région (printemps 2026)



Les 3 orientations suivantes sont proposées :

- Soutenir les systèmes d'élevage herbager et extensif en prairie, dont les habitats d'intérêt communautaires agropastoraux
- Développer la mosaïque paysagère : éléments topographiques à haute diversité (en particulier les haies, bandes fleuries) et diversification culturelle en complémentarité avec l'élevage
- Poursuivre les efforts de réduction de l'usage, de la diffusion et des risques des produits phytopharmaceutiques et des engrais minéraux, en particulier dans les zones à enjeux, via la poursuite de la Stratégie Ecophyto et des transitions vers des pratiques agricoles à bas niveau d'intrants, dont l'agriculture biologique



Au regard des orientations privilégiées, trois types d'habitats sont proposés pour y prioriser l'action publique :

- les prairies de fauche de basse altitude
- les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
- les formations herbeuses à Nardus sur substrats siliceux des zones montagnardes



Milieux agricoles : ajouts

La concertation révèle des orientations et habitats à renforcer ou ajouter :

- Apporter un soutien accru aux systèmes herbagers en : sécurisant le foncier prairial, en soutenant l'élevage, en valorisant certains éléments tels que haies sur talus, essences locales, mares, zones humides et plantes messicoles
- Renforcer la protection de la ressource en eau (réduire les intrants, agriculture biologique)
- Ajouter la dynamique naturelle des milieux ouverts, l'agroforesterie, les haies et bandes enherbées
- Compléter les habitats proposés en se rapprochant des milieux présents en Normandie



Les 3 orientations suivantes sont proposées :

- Adapter les écosystèmes forestiers au changement climatique : sécuriser la pérennité des forêts par un renouvellement adapté, diversifié et résilient
- Encourager les pratiques de gestion forestière durable conciliant production, biodiversité et attentes sociétales
- Réduire les pressions sur l'écosystème forestier : Préserver les fonctionnalités écologiques des forêts en limitant les facteurs de dégradation et en renforçant la protection des massifs à forte valeur écologique



Propositions de mesures de restauration spécifiques :

- Mobiliser les contrats forestiers Natura 2000, en capitalisant sur le travail d'amélioration de leur attractivité et de leur déploiement (simplification, incitations) conduit par les Conseils régionaux
- Finaliser les annexes vertes des SRGS pour renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sylvicoles
- Engager une action ciblée de récréation des forêts alluviales, en lien avec les Agences de l'eau et les acteurs locaux, en s'appuyant notamment sur les arrêtés de protection des habitats naturels (APHN) existants



Milieux forestiers : ajouts

La concertation révèle des orientations à renforcer ou ajouter :

- Mieux préciser l'adaptation au changement climatique : renouvellement des pratiques et des essences
- Renforcer la gestion durable et la prise en compte des enjeux écologiques
- Améliorer la prise en compte des forêts alluviales, la généralisation des îlots de sénescence et des espaces en libre évolution, la lutte contre la fragmentation à l'échelle des paysages, la prise en compte des trames intra-forestières ainsi qu'une meilleure intégration des usages



Les 3 orientations suivantes sont proposées :

- converger avec la Directive cadre sur l'eau
- renforcer et poursuivre la politique de restauration de la continuité écologique
- déterminer des territoires prioritaires de levée de pressions cumulées



Propositions de mesures spécifiques :

- Actions de restauration : les priorités de restauration des habitats (HIC) reposeront sur un cadre de priorisation élaboré en partenariat entre l'Etat, les Agences de l'eau et les Conseils régionaux, grâce à leur pilotage des sites Natura 2000 exclusivement terrestres. Ce cadre sera basé sur (1) l'approche espèces et (2) la carte des cours d'eau classés et celle des cours d'eau en risque de non-atteinte du bon état écologique pour savoir où prioriser les contrats, en visant des synergies.
- Actions d'extension de périmètres de présence des habitats (HIC) : environ 40 000 ha de forêts alluviales via un élargissement de la surface de certaines ripisylves.
- Actions visant les habitats d'espèces (EIC) : pour le cas particulier des milieux d'eau douce, l'approche habitat d'espèce est particulièrement pertinente. Il est proposé de s'appuyer sur cette politique publique en visant l'élaboration de PNA supplémentaires : 1 PNA inter-espèces milieux humides (PMH4) et environ 3 PNA espèces cours d'eau ou inféodées.



Milieux d'eau douce : ajouts

La concertation révèle des orientations et habitats à renforcer ou ajouter :

- Restauration des milieux aquatiques, en particulier de la continuité écologique, jugée en fort retard
- Amélioration de la qualité de l'eau, y compris sa composante chimique
- Finalisation des cartographies des zones humides
- Élargir le sujet aux milieux humides tels que landes humides, les mares, les prairies humides et les tourbières



Les 3 orientations proposées sont les suivantes :

- renforcer les actions menées par le conservatoire du littoral (acquisition de surfaces naturelles côtières sensibles et menacées, réduction des impacts des usages sur les habitats côtiers, désartificialisation et renaturation, opérations de gestion, renforcement des continuités terre-mer, contrôle et éradication des espèces exotiques envahissantes, résorption des décharges littorales)
- déployer l'Indice Littoral Ecologique (ILE) dans les opérations de restauration et de renaturation des milieux côtiers
- renforcer la connaissance des particularités biologiques des milieux dunaires pour permettre une meilleure conservation et restauration de ces espaces

**NB : Pour les milieux marins, les orientations s'appuient sur les actions existantes :
ARP et ZPF**



Milieux côtiers : ajouts

La concertation révèle des orientations et habitats à renforcer ou ajouter :

- Élargir l'orientation dédiée au conservatoire du littoral à d'autres acteurs (collectivités, gestionnaires d'espaces protégés)
- Renforcer la prise en compte du changement climatique dans le plan (en particulier la salinisation littorale)
- Élargir à tous les milieux littoraux, pas seulement les dunes (estuaires notamment)
- Ajouter une action sur la relocalisation des enjeux urbains, agricoles

3. Actualités nationales et régionales

Le règlement européen sur la restauration de la nature (RRN)

- Passage d'une logique de protection à une logique de restauration
- Priorisation dans Natura 2000 qui fait globalement consensus
- Le contenu du plan national reste encore à stabiliser, mais ne pas hésiter à s'inspirer des orientations proposées pour les H & E d'IC pour l'écriture des docobs
- Enjeu sur la connaissance des habitats d'IC : importance de doter chaque site d'une cartographie des habitats et de leur état de conservation
- Un manque de visibilité sur les financements et les moyens humains et leur pérennité au regard du niveau d'ambition affiché
- Une territorialisation insuffisante : enjeu d'adaptation des orientations nationales au contexte normand / Renforcer les milieux côtiers
- Nécessité de davantage s'appuyer sur les acteurs locaux (collectivités dont la Région, associations...) et les dispositifs régionaux (PRA, observatoires...)
- Mieux intégrer le changement climatique (la restauration comme levier d'adaptation)

3. Actualités nationales et régionales

La limitation de l'utilisation des PPP dans les sites Natura 2000

ÉTAPE 1 : Identification des sites à enjeu PPP : 9 sites à enjeu PPP, dont 1 sous réserve (polders de la ZPS BMSM : présence de dortoirs du Faucon émerillon ?)

Étude ornithologique polders de la BMSM (GONm, fév 2026) : Faucon émerillon confirmé

ÉTAPE 2 : Recensement des mesures existantes (PAEC, MAEC 2023 avec volet PPP, CAB 2023, PSE 2023, mesures RNN) et analyse de leur suffisance : suffisantes pour ZPS EMBS (14-27-76), insuffisantes pour tous les autres sites N2000 à enjeu PPP

3. Actualités nationales et régionales

La limitation de l'utilisation des PPP dans les sites Natura 2000

RÉSULTAT : 8 sites à enjeu PPP nécessitant un renforcement de la contractualisation et répartis dans 4 des 5 départements de la Normandie :

- ZSC Bassin de la Souleuvre (14)
- ZSC Bassin de la Druance (14)
- ZSC Marais Vernier, Risle maritime (27)
- ZPS Terrasses alluviales de la Seine (27)
- Polders de la ZPS Baie du Mont Saint-Michel (ZPS 50-35)
- ZSC Haute-vallée de l'Orne et affluents (61)
- ZSC Bocages et vergers du pays d'Auge (61)
- ZSC Vallée du Sarthon et affluents (61-53)

3. Actualités nationales et régionales

La limitation de l'utilisation des PPP dans les sites Natura 2000

Attentes vis-à-vis des animateurs concernés et des autorités administratives :

- poursuivre la révision des docobs des sites concernés en y intégrant l'enjeu de réduction des PPP : OO chiffré (cible à atteindre) visant à réduire l'utilisation des PPP à l'échelle du site, puis déclinaison de l'OO en mesures de gestion adaptées au site sous l'égide du copil
- mettre en œuvre les mesures de gestion dans le cadre de l'animation du docob une fois approuvé

3. Actualités nationales et régionales

La limitation de l'utilisation des PPP dans les sites Natura 2000

Définition de cibles de contractualisation pour chaque site et par type mesure

(demande du MTE pour suivre les progrès effectués dans le temps sur les sites à enjeu PPP) :

% surface du site à contractualiser pour faire en sorte que le site ne soit plus considéré à enjeu PPP = objectif ultime

Peut aider à définir une cible intermédiaire en copil, avec l'idée de se placer sur une trajectoire d'amélioration continue

3. Actualités nationales et régionales

La limitation de l'utilisation des PPP dans les sites Natura 2000

CIBLES CALCULÉES :

- ZSC Bassin de la Souleuvre (14) : 55 %
- ZSC Bassin de la Druance (14) : 51 %
- ZSC Marais Vernier, Risle maritime (27) : 50 %
- ZPS Terrasses alluviales de la Seine (27) : 6 %
- Polders de la ZPS Baie du Mont Saint-Michel (ZPS 50-35) : 76 %
- ZSC Haute-vallée de l'Orne et affluents (61) : 55 %
- ZSC Bocages et vergers du pays d'Auge (61) : 49 %
- ZSC Vallée du Sarthon et affluents (61-53) : 34 %

3. Actualités nationales et régionales

La limitation de l'utilisation des PPP dans les sites Natura 2000

Articulation avec le plan Ecophyto 2030 porté par la DRAAF

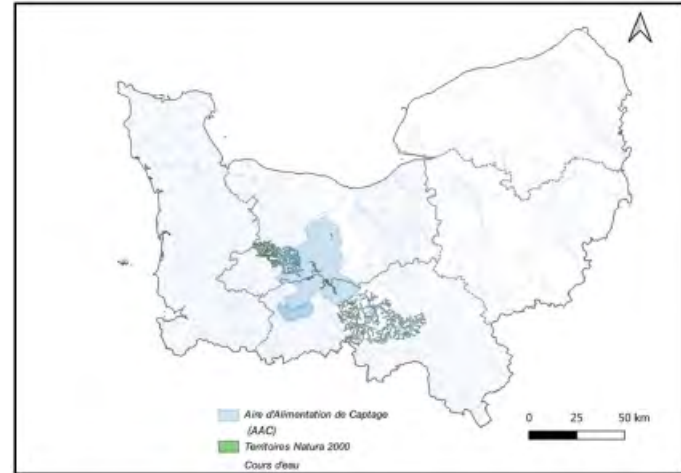
Proposition en lien avec la Région d'une fiche action sur la limitation des PPP dans les sites Natura 2000 : en cours (finalisation prévue pour mi août)

3. Actualités nationales et régionales

La limitation de l'utilisation des PPP dans les sites Natura 2000

Appel à projets « *Territoires de convergence eau potable et Natura 2000 : initiatives pour réduire l'usage et l'impact des produits phyto-pharmaceutiques* » porté par l'OFB

Une candidature multipartenariale déposée par le
CPIE Collines normandes :
BOCAAGES en Normandie



Appel à projets de l'OFB national de la Stratégie Ecophyto 2030 :

« *Territoires de convergence eau potable et Natura 2000 : initiatives pour réduire l'impact des produits phytopharmaceutiques* »



Proposition de projet multipartenarial porté par le CPIE Collines normandes :

« **Biodiversité Ordinaire au Cœur de l'Amélioration des Actions Agricoles pour la Gestion de l'Eau et pour les Espèces Sensibles en Normandie (BOCAAGES en Normandie) 2026-2029** »

Budget total = 280000 euros



Périmètre proposé
Appel à Projets Territoires de convergence eau potable et Natura 2000

Co-financement de la Région Normandie et de la DREAL Normandie, si projet retenu

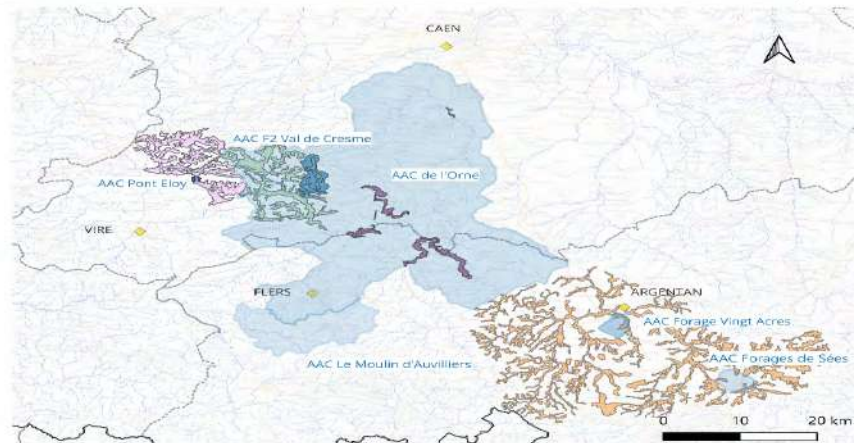
6 aires d'alimentation de captage (AAC) classées « sensibles » aux produits phytopharmaceutiques (PPP)

4 sites Natura 2000, dont 3 sites à enjeu « PPP », animés par le CPIE Collines normandes

Partenariat territorial important: syndicats d'eau, structures et lycées agricoles, CATER-COM, etc.

LEGENDE

- Aire d'Alimentation de Captage (AAC)
- Zone Natura 2000 "Vallée de l'Orne et ses Affluents"
- Zone Natura 2000 "Bassin de la Druance"
- Zone Natura 2000 "Haute Vallée de l'Orne"
- Zone Natura 2000 "Bassin de la Souleuvre"
- Limites département
- Cours d'eau



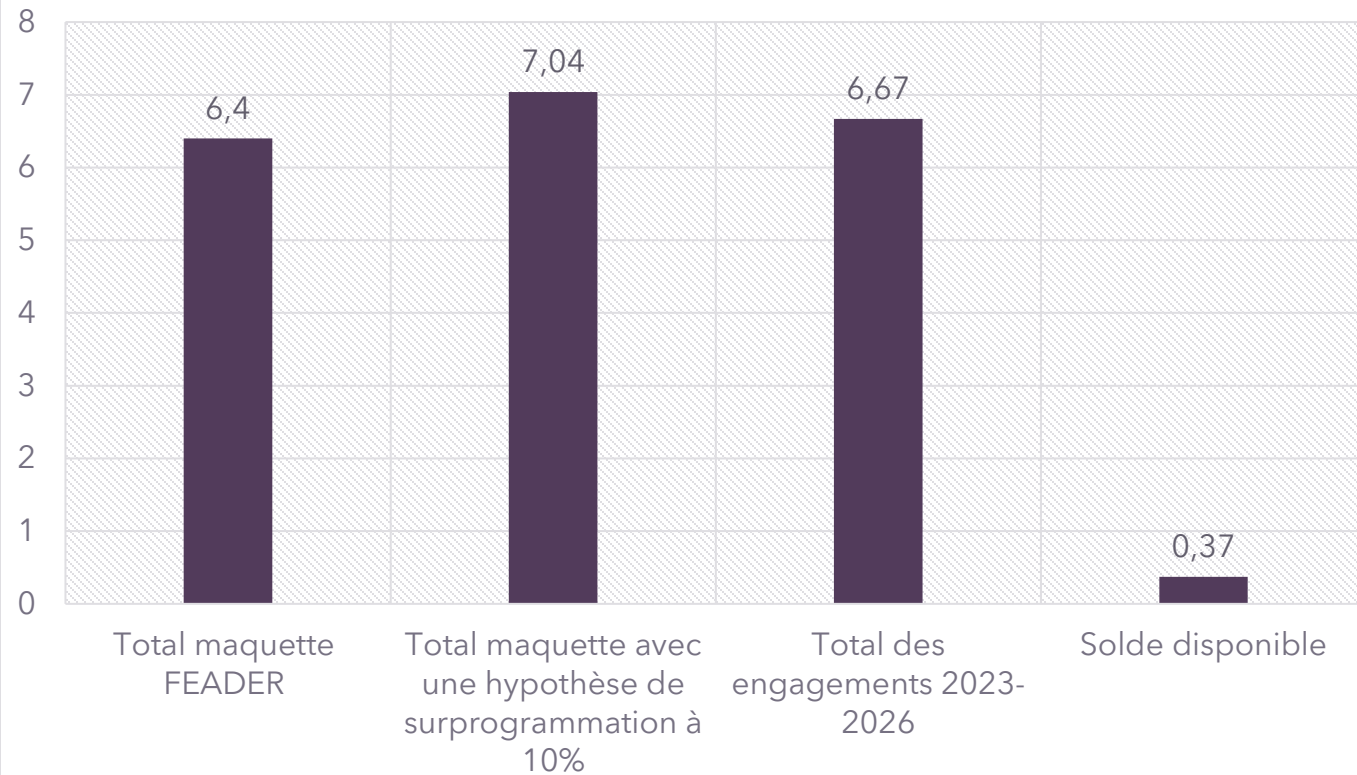
Réalisé par le CPIE Collines Normandes
Sources : BD Topogé et BD Carthage
Date : 26/02/2026



Actualités - modalités de financement du réseau Natura 2000 2027-2028

Bilan de la consommation enveloppes FEADER/FEDER et des besoins

Suivi maquette FEADER (en M€)



FEDER

Montant FEDER disponible pour Natura sur la période 2027-2028 :
4,2M€

Financement des contrats : 1M€

Disponible pour le financement animation :
3,2M€

Moyenne annuelle de la consommation FEADER pour animation-révision-cartographie : 1,7 M€
Besoins 2027-2028 : 3,4 M€

En synthèse :

1) Possibilité de lancer un appel à projet contrat en 2027 avec une enveloppe de 1,2 M€ (FEDER + Région). 2028 sera sans doute une année blanche pour les contrats.

2) Rappel besoin total animation/révision/cartographie : 3,4 M€

Disponible FEDER : 3,2 M€ => financement animation

Disponible FEADER : 370 000 € => financement révision/cartographie

Actualités – modalités de financement du réseau Natura 2000 2027-2028

Prochaines étapes (pour les Contrats Natura 2000) :

Septembre 2026

- Appel à projets 2027 soumis au vote de la Commission permanente du 14 septembre 2026
- Webinaire « Monter un contrat Natura 2000 et déposer sa demande de subvention » - 25 septembre 2026

Octobre 2026 - février 2027

- Ouverture de l'appel à projets 1^{er} octobre 2026 au 28 février 2027
- Montage des contrats et transmission des demandes d'aide via Espaces des Aides

Mars 2027 - mai 2027

- Instruction, comité de pré-sélection

Juin et ou septembre 2027

- Proposition des projets aux commissions permanentes

Actualités – modalités de financement du réseau Natura 2000 2027-2028

Prochaines étapes (pour les sites sous MO des collectivités hors Région) :

Juin jusqu'au 1er septembre 2026 : structures animatrices

- Faire remonter ses besoins prévisionnels 2027-2028 en distinguant :
 - **Animation** : préciser les actions nouvelles faisant l'objet d'une augmentation de la demande de financement. Intégrer les révisions déjà engagées.
 - **Révisions (nouvelles)**. Définir le calendrier et les étapes qui peuvent être réalisées en 2027-2028 (être ambitieux et réaliste !)
- Fichier type à remplir, fourni par le Pôle Natura 2000

Septembre-novembre : échanges structures animatrices – services instructeurs

- Analyse des demandes par la Région (en lien avec la DREAL et les DDTM pour sites mixtes)
- Échanges si nécessaires (attention : les actions non inscrites dans les DocOb ne sont a priori pas éligibles. Exceptions si obsolescence du DocOb et/ou pertinence de l'action présentée)
- Pré-validation des budgets prévisionnels et du fléchage FEDER / FEADER
- Webinaire de présentation du téléservice « animation » financé par le FEDER

Actualités – modalités de financement du réseau Natura 2000 2027-2028

Prochaines étapes (animation pour les sites sous MO des collectivités) :

Novembre-décembre 2026

- Transmission des demandes de financement via les téléservices dédiées
- Attention distinction entre l'animation et les nouvelles révisions : 2 dossiers à déposer pour les structures concernées

À partir de janvier 2027

- Instruction des demandes de financement
- Présentation des dossiers en commission permanente sur la base d'un engagement financier couvrant la période 2027-2028

3 grands principes

1 fonds unique
pour les politiques de
cohésion (FEDER,
FSE+, FTJ...), la
politique agricole
(FEADER), la pêche
(FEAMPA...)

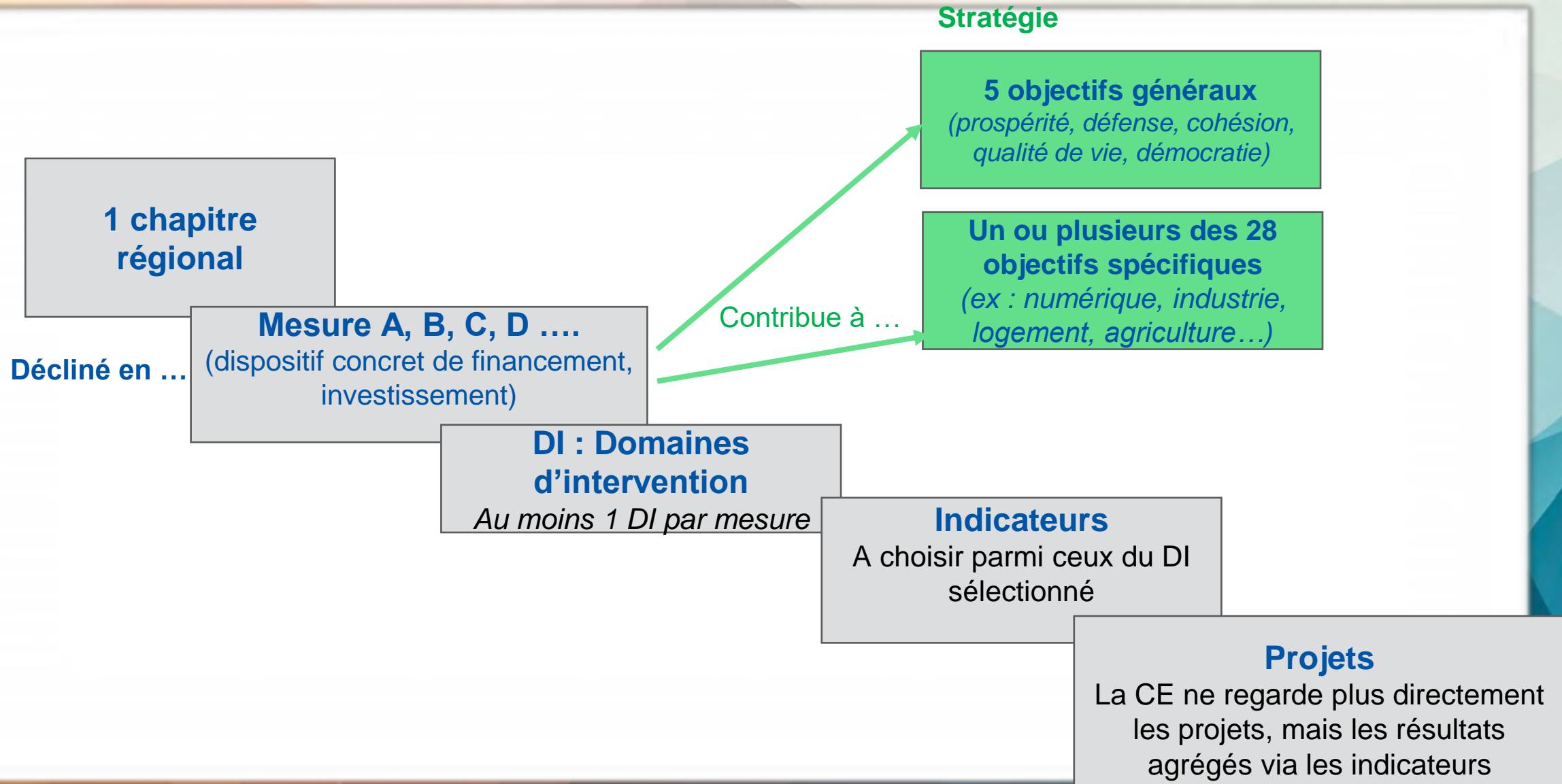
→ **Fonds de
partenariat national
et régional**

L'Etat : autorité de
gestion unique
**1 Plan de
partenariat
national et
régional** (PPNR)

1 chapitre régional
/ Région

Des **Financements**
(de l'Union
Européenne vers
les Etats membres)
non liés aux coûts,
mais à la
performance

Actualités - future programmation européenne 2028-2034



- Paiement de l'Autorité de Gestion par l'Union Européenne **sur performance**

Les cibles et jalons correspondent à des objectifs de performance à atteindre par les indicateurs de réalisation, à une date indicative annoncée dans le PPNR.

Cibles =
Indicateurs quantitatifs
(ex. surface d'espaces naturels restaurés)
(basés sur la liste de l'annexe I)

Jalons =
Indicateurs qualitatifs
(ex. signature des conventions, AAP lancé ...)

Les jalons et des cibles =>

- une **valeur** et une **échéance** de réalisation à définir pour chacun (unité de temps : le trimestre)
- déclencher les paiements du PPNR (indicateurs de réalisation) + effectuer le reporting en matière de performance (indicateurs de résultat).

- Chaque mesure inclut un **costing** qui lui est associé.

Ce terme désigne à la fois :

- le coût total de la mesure, évalué lors de l'élaboration du PPNR (ou de sa révision) ;
- et le processus permettant de déterminer et de prouver ce coût à la CE sur la base de pièces justificatives à déterminer

⇒ Estimation ex ante des coûts de chaque mesure du chapitre

Lorsque la mesure inclut plusieurs Domaines d'Intervention, car elle couvre plusieurs activités, l'exercice de costing est effectué de chaque domaine d'intervention

- Conséquences pour la politique Natura 2000

- Pour bénéficier des fonds européens, il faudra être en mesure de :
 - Définir des **cibles** de réalisation puis de suivre de manière fine ces indicateurs
 - Estimer le coût prévisionnel des mesures (cartographie, révision, animation, contrats)
→ un travail collectif à venir
- L'Autorité de Gestion peut décider payer les porteurs de projet sur la base de dépenses réalisées OU d'**atteinte d'indicateurs**. A définir avant l'ouverture des mesures.

La mise en place d'indicateurs de suivi de la politique Natura 2000 devient de plus en plus essentielle pour :

1. Valoriser les actions mise en œuvre :

- ✓ avoir des indicateurs homogènes, agrégeables pour être en capacité de sortir des bilans au niveau régional...
- ✓ ... tout en prenant en compte-tenu l'hétérogénéité des sites
- ✓ Dans un contexte budgétaire contraint

2. Evaluer la politique Natura 2000

- ✓ Indicateurs de **réalisation** : quelles actions mises en œuvre dans le cadre de l'animation ou des contrats ?
- ✓ Tendre vers des **indicateurs** de **résultats** et **d'impact**. Quel est l'impact de la politique Natura 2000 ?

3. S'inscrire dans la future programmation européenne 2028-2034

- ✓ Être en capacité de justifier de l'atteinte de cibles, de jalons

Mise en place d'indicateurs pour le suivi de l'animation : les étapes

Janvier - mai 2026
Groupes de travail internes
Construction d'une première liste d'indicateurs

Juin 2026
Groupes de travail avec animateurs volontaires
Analyse de la pertinence et de l'accessibilité des indicateurs proposés

Septembre 2026
Groupe de travail final avec animateurs volontaires, DDTM, DREAL
Validation des indicateurs

Novembre 2026
Présentation à l'ensemble des animateurs
Pour mise en place dans les comptes-rendus à partir de 2027

Actualités – Évènements élus

Suite aux élections municipales de mars 2026

⇒ **Webinaire** organisé par la mission inter-réseaux et territoires le **jeudi 2 juillet 2026** « Bienvenue aux élus Natura 2000

Inscriptions obligatoires: [Webinaire - Bienvenue aux élus Natura 2000](#)

⇒ **Rencontre régionale** organisée par la Région et la DREAL le lundi 5 octobre à Pont-Audemer « **Rencontres Normandes Natura 2000** »

Invitations à venir



PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Tu as sous les yeux une liste d'affirmations.
Le principe est de recueillir les prénoms de participants qui peuvent affirmer ces faits.

Celle ou celui qui aura gagné le challenge sera celle ou celui qui aura collecté, EN PREMIER, **3 prénoms** sur cette grille, (en horizontal ou en vertical)

J'anime plusieurs sites Natura 2000	Je suis animateur.rice d'un site mixte majoritairement marin	Je suis animateur.rice de site exclusivement terrestre	Je suis animateur.rice de site mixte majoritairement terrestre	Je ne suis pas animateur.rice
Je suis en poste depuis moins de 6 mois	Je suis en poste depuis 6 mois à 1 an	Je suis en poste depuis 1 à 3 ans	Je suis en poste depuis 3 à 5 ans	Je suis en poste depuis plus de 5 ans
Mon DOCOB a moins de 5 ans	Mon DOCOB applique le CTSS	Mon DOCOB a plus de 10 ans	Mon DOCOB est en cours de révision	Je n'ai pas de DOCOB
J'ai déjà participé à la journée régionale des animateurs	J'ai suivi la formation CTSS	J'ai suivi un ou plusieurs webinaires animés par la Région et/ou la DREAL Normandie	Je regrette le Satura quiz	Je ne regrette pas le Satura quiz
Mon site comprend 1 ou plusieurs arrêtés de protection (et/ou: Biotope Habitats naturels Géotope)	Mon site comprend 1 ou plusieurs Réserves naturelles nationales et/ou régionales	Mon site comprend 1 ou plusieurs Réserves biologiques	J'ai déposé un projet de ZPF sur mon site	Je représente un acteur institutionnel qui porte une procédure de classement d'une ZPF

Jeu BINGO

Pause



RÉGION
NORMANDIE



NATURA 2000

Offre de service aux
animateurs Natura 2000



LE PROJET

Une réponse à des besoins

Des ressources, des outils et des documents produits dispersés, peu accessibles

Un besoin de mise en relation, de partage des bonnes pratiques et de retours d'expérience, un ressenti d'isolement pour certains animateurs

→ Questionnaire d'expression des besoins en 2025

L'OFFRE DE SERVICE

2 volets, concertés avec la DREAL et l'ANBDD

Plateforme de ressources en ligne

(Charline et appui Noa)

Favoriser les échanges entre animateurs
Centraliser et structurer les documents et
ressources

Offre de formations et webinaires

(Anne-Laure et équipe projet)

Accompagner la montée en compétences et
les nouveaux besoins par une programmation
de formations, webinaires, co-
développement...

LE CENTRE DE RESSOURCES



- Valoriser les ressources déjà existantes
- Faciliter l'accès à l'information
- Répondre aux besoins exprimés par les animateurs
- Favoriser le partage d'expériences à l'échelle régionale
- Structurer une base de ressources commune

Ateliers de travail avec les animateurs

LE CENTRE DE RESSOURCES

Recensement des ressources existantes et structuration des contenus

- 📁 Gouvernance et DocoB
- 📁 Outils contractuels
- 📁 Évaluation des incidences
- 📁 Connaissance & données
- 📁 Communication & sensibilisation
- 📁 Gestion de projet & financement
- 📁 Formations
- 📁 Forum et espace d'échange

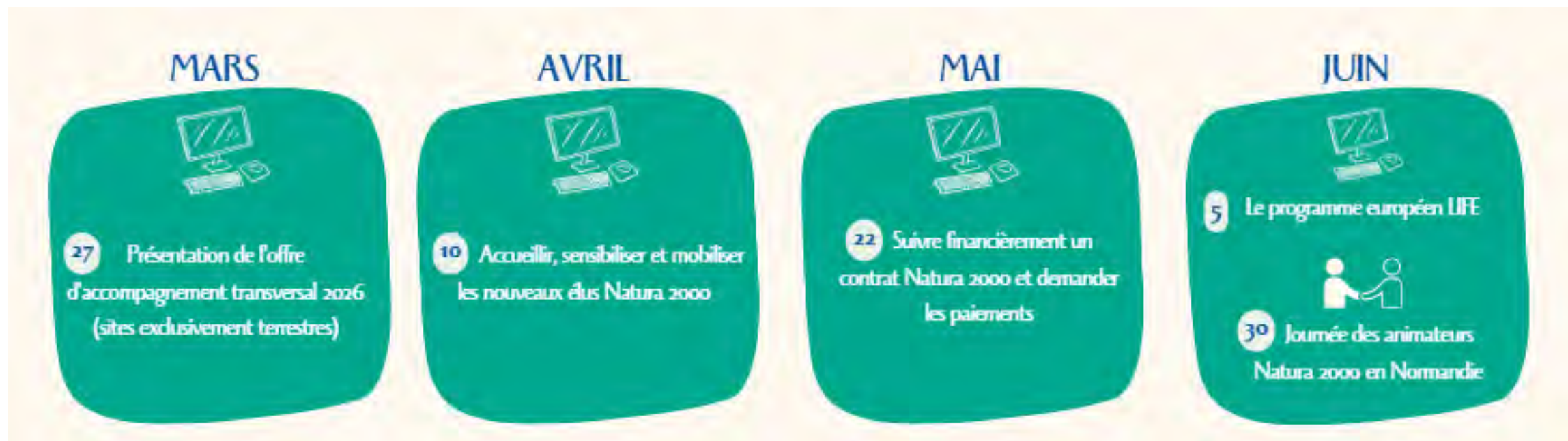
Création et refonte de supports :

- Guides méthodologiques
- Modèles de présentation
- Fiches retours d'expérience
- Livret élus
- Supports de webinaires

The screenshot displays the website for managing Natura 2000 contracts. At the top, it says "Suivre financièrement un contrat Natura 2000 et réaliser une demande de paiement". Below this, there's a navigation bar with "Actions réalisées ou en cours + Dépense(s) Acquittée(s) = Dépôt demande de paiement". The main content area features several key sections: "Rendre compte des réalisations" with buttons for "Compte-rendu d'exécution (CRE)" and "Données SIG"; "Télécharger quelques conseils"; "Mon projet évolue ? Avenir ?" with the email "Eolenatura2000@normandie.fr"; "Europe en Normandie - Ici un projet - déposer ma demande de paiement" with buttons for "Check list Scén et Accomplir" and "Etat récapitulatif des dépenses"; "Communiquez sur votre projet" with links to "Lignes directrices pour les documents de référence" and "Pensez aussi Natura 2000"; "Marchés Publics" with links to "Notice Marché Publics", "Check list Epibla modifiée", and "Check list MAPA"; "Frais de personnel « technique »" with links to "Lettre de mission" and "Lignes directrices"; and "Fiche estimation du besoin" with the text "sur demande auprès du pôle Natura 2000".

LES FORMATIONS ET WEBINAIRES

Ce qui a été organisé de mars à juin 2026



A photograph of a dense forest with tall, thin trees and green foliage, serving as a background for the top portion of the slide.

LES FORMATIONS ET WEBINAIRES

Ce qui est envisagé de septembre à décembre 2026

SEPTEMBRE



- X Résoudre une problématique liée à l'animation d'un site Natura 2000 en groupe avec le co-développement

SEPTEMBRE



- X Initier et monter un contrat Natura 2000 et déposer sa demande de subvention

OCTOBRE



- 5 Rencontres normandes Natura 2000 à Pont-Audemer (cible principale : élus membres des CoPil Nz000)

OCTOBRE



- X Temps d'échange et de partage sur les révisions de DocOb en cours (en partenariat avec le CEN)

NOVEMBRE



- X Connaître le financement régional de l'animation Natura 2000, de la révision de DocOb et de la cartographie en 2027

NOVEMBRE



- X Appréhender le Plan simple de gestion en milieu forestier et son agrément au titre de Natura 2000 (en partenariat avec le CRPF)

DECEMBRE



- X Evaluer les dispositifs Natura 2000 et connaître les nouveaux Comptes-Rendus d'Exécution (contrat et DocOb)

LES FORMATIONS ET WEBINAIRES

Nos pistes pour 2027 et 2028

Des rendez-vous liés à l'animation d'un site N2000, les actions de gestion, la réglementation

Des rendez-vous liés à la connaissance, au suivi scientifique

Des rendez-vous liés à l'administratif, au financement et à l'évaluation


- Connaître la nouvelle programmation Natura 2000, les possibilités de financement,...
- Mobiliser les outils et contrats Natura 2000
- Evaluer les dispositifs Natura 2000

Sondage sur vos besoins prioritaires en formations/webinaires Natura 2000 en 2027-2028

Aller vers

go.klaxoon.com

ESYV68X

 Ouvert aux utilisateurs disposant du lien
Tous les utilisateurs disposant du lien/code ont accès à l'activité



go.klaxoon.com/ESYV68X

N'hésitez pas à nous contacter si vous identifiez des besoins en formations, des idées de webinaires...



Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels : à venir fin 2026

Groupe de travail sur le sujet des manifestations sportives et culturelles dans les espaces naturels

<https://www.anbdd.fr/biodiversite/gestionnaires-despaces-naturels/>

5. Les zones de protection forte (ZPF)

Stratégie nationale des aires protégées 2030

10% du « territoire national » sous protection forte => 110-4 du CE

Décret n°2022-527 portant définition et modalités de reconnaissance de la protection forte pour les espaces terrestres et maritimes

Article 1^{er} : Est reconnue comme ZPF une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée associée à un contrôle effectif des activités concernées.

=> Logique de labellisation

5. Les zones de protection forte (ZPF)

Reconnaissance automatique ZPF

Espaces maritimes :

- cœurs marins de parcs nationaux
- ZPR et ZPI de RNN
- arrêtés de protection de biotope, d'habitat naturel ou de géotope (APB/HN/G)

Espaces terrestres :

- cœurs de parcs nationaux
- réserves naturelles (nationales, régionales)
- APB/HN/G
- réserves biologiques

5. Les zones de protection forte (ZPF)

Reconnaissance au cas par cas

Espaces maritimes :

Autorité compétente PREMAR, service instructeur DIRM

1) Enjeux écologiques d'importance

Dans 1 AMP : Enjeux désignant l'AMP

Habitats et espèces IC

Enjeux forts et majeurs du DSF

Espèces bénéficiant d'un PNA

Hors AMP : Zones de fonds marins

les + fragiles et remarquables

2) Des pressions compatibles à l'atteinte et au maintien du BEE **des enjeux**

Activités incompatibles : activités minières dont extraction de granulats marins

Vigilances : dragages, rejets de déchets et effluents non traités, circulations terrestres, manifestations nautiques à moteur, pêche aux arts traînants de fond, EMR...

5. Les zones de protection forte (ZPF)

Reconnaissance au cas par cas

Espaces terrestres

Autorité compétente Préfet de région, service instructeur DREAL

Éligibilité (cumulatif)

1) zones éligibles, listées article 2. II du décret, notamment :

ORE, sites CdL, sites départements (ENS), sites du CEN

→ mais pas N 2000

2) enjeux écologiques d'importance, listés Instruction technique du 08 septembre 2025

Notamment :

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire, espèces ZNIEFF I,
espèces menacées, autres espèces régionales**

→ très large

5. Les zones de protection forte (ZPF)

Reconnaissance au cas par cas

Espaces terrestres

Autorité compétente Préfet de région, service instructeur DREAL

Instruction (3 critères cumulatifs)

1) absence, évitement, diminution significative des pressions

→ cf. liste d'activités précisées dans l'instruction, pas d'incompatibilité à priori

2) définition d'objectifs de protection (en priorité à travers un document de gestion)

→ plan de gestion, docob ...

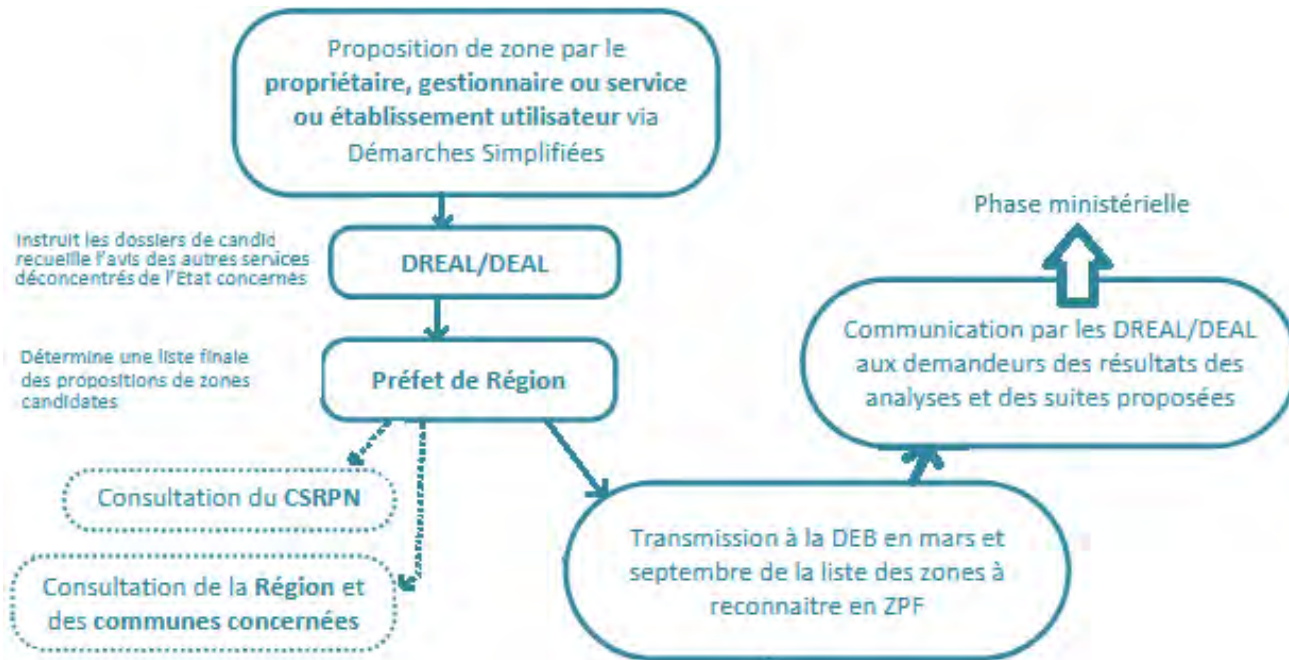
3) mise en œuvre d'un dispositif opérationnel de contrôle des réglementations ou des mesures de gestion.

→ plan de contrôle mis en, comités de suivi....

5. Les zones de protection forte (ZPF)

Reconnaissance au cas par cas

Espaces terrestres



Déposer un dossier :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/zones-de-protection-forte-terrestres>

5. Les zones de protection forte (ZPF)

ZPF maritimes	ZPF terrestres
<p>10% de l'espace maritime sous protection forte d'ici 2030 5 % de ZPF dans les eaux métropolitaines</p>	<p>10 % d'ici 2030 3 % en métropole</p>
<p>Manche Est – Mer du Nord : 1% soit environ 285km² pour 2027</p>	<p>1% en Normandie, soit environ 30 000 ha (300 km²) pour 2030</p>
<p>Au 30 juin 2026 : 0,028 % Îles Saint-Marcouf Banc des oiseaux Estuaire de l'Orne APB Castel Vendon (partie maritime) APHN Hermelles de Champeaux APB Cap Blanc Nez (partie maritime)</p>	<p>Au 30 juin 2026 : 0,54 %, 16 213 ha 9 RNN, 6 RNR, 61 APB-HN-G, 2 réserves biologiques</p>

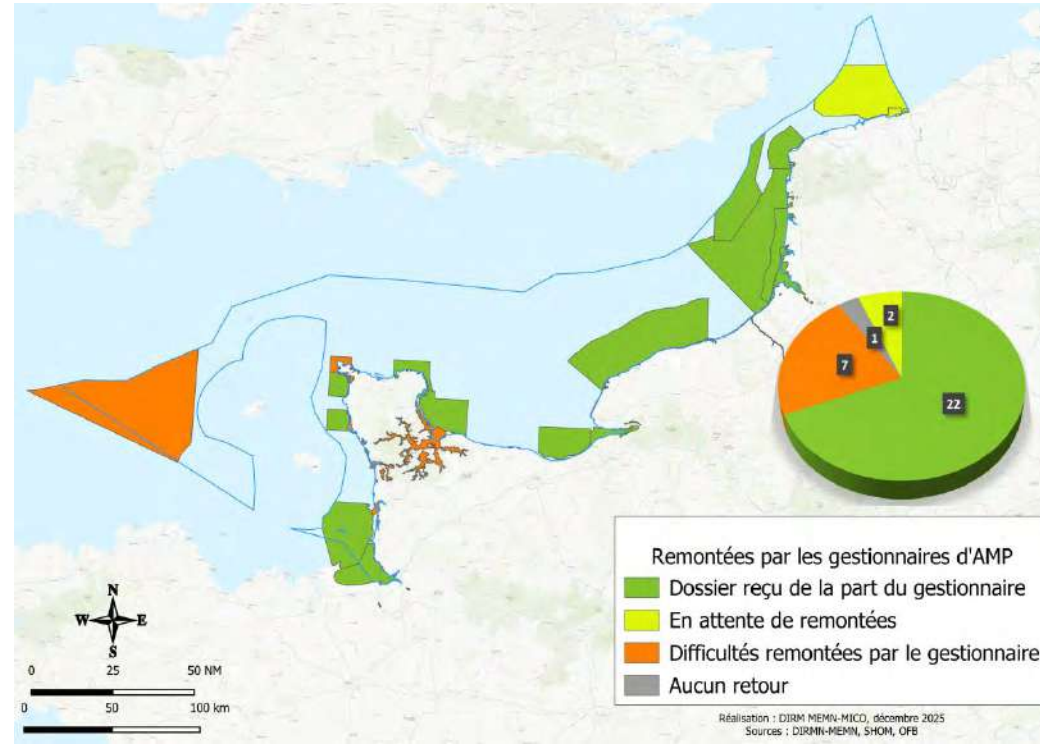
5. Les zones de protection forte (ZPF)

Au 30 novembre 2025 : date limite de dépôt des propositions de ZPF maritimes (commande prémar)

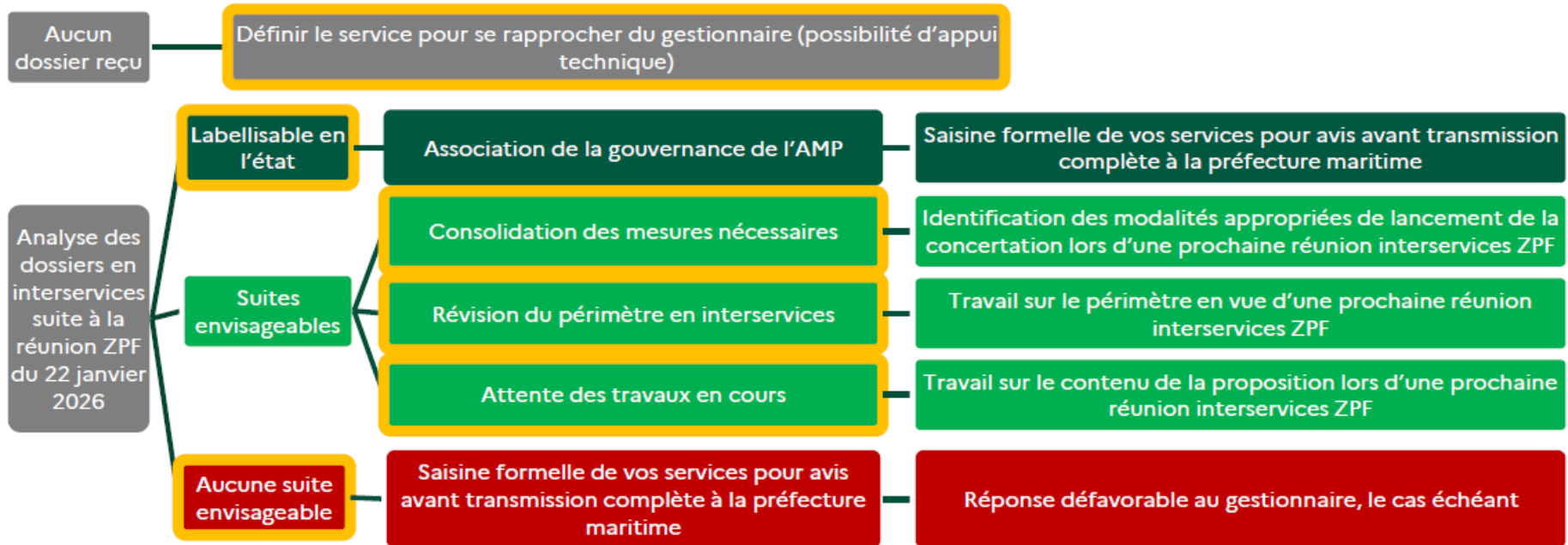
=> 32 dossiers déposés par les gestionnaires

*Analyse des dossiers en réunions interservices Etat
Coordination DIRM*

=> 23 dossiers avec suites à donner



5. Les zones de protection forte (ZPF)



5. Les zones de protection forte (ZPF)

10 propositions de ZPF (8 en Normandie) retenues pour présentation au Conseil maritime de façade (recommandations) de septembre en vue d'une labellisation d'ici fin 2026 :

- Prés salés de la réserve de chasse de la Baie du Mont St-Michel
- Habitats benthiques des 3 MN de Surtainville
- Habitats benthiques des 3 MN de Vauville
- Rochers et herbiers de l'anse du Vicq
- Herbiers de l'anse du Cul de Loup
- Zone témoin de la baie de Seine occidentale
- Zone tampon des îles Saint-Marcouf
- Zone de quiétude de la pointe du Hoc

=> environ 0,5 % de la superficie de la façade



1 projet d'APB/HN
sur le littoral de la
Seine-Maritime
=> reconnaissance
ZPF à venir

6. Programme de la visite : 14h00 - 16h30

Visite groupe 1 Estacade du Hode	Visite groupe 2 Le pont de Normandie	Visite groupe 3 La rive Sud et l'îlot du Ratier
Animateur : Melvin Isaac	Animateur : Faustine Simon	Animateur : Thomas Lecarpentier
Aire de repos du pont de Normandie	Aire de repos du pont de Normandie	Chemin de Blosville 14600 Pennedepie

6. Programme de la visite : 14h00 - 16h30

Articulation des zones Natura 2000 et de la Réserve Naturelle de l'estuaire



Légende


 Réserve Naturelle Nationale de l'estuaire de la Seine


Zone Spéciale de Conservation :

 Estuaire de la Seine

 Marais Vieux, Risle Maritime

 Zone de Protection Spéciale Estuaire et marais de la Basse Seine

 Zone Spéciale de Conservation estuaire de la Seine
hors réserve et hors zone de protection spéciale

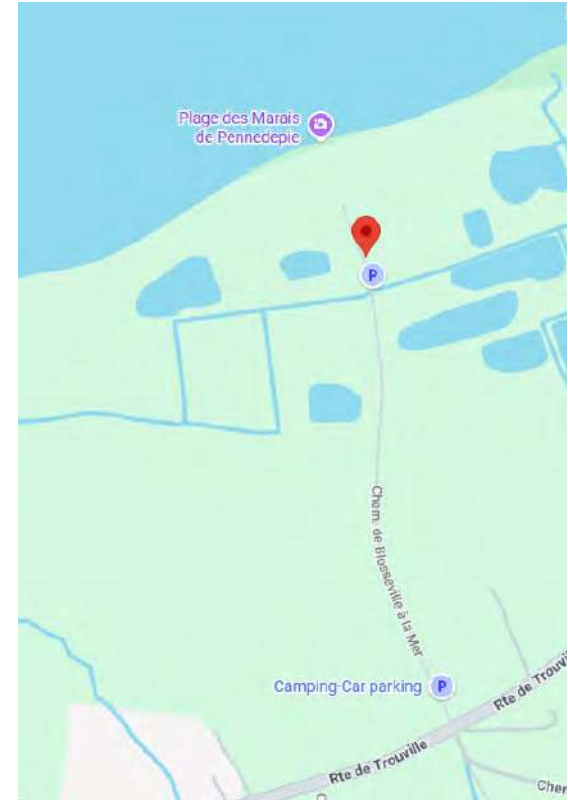
 Zone Spéciale de Conservation estuaire de la Seine
hors réserve et dans zone de protection spéciale

0 5 10 15 km

6. Programme de la visite : 14h00 - 16h30



6. Programme de la visite : 14h00 - 16h30





**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
NORMANDIE**

CONCLUSIONS ET REMERCIEMENTS